

Le système de management de la qualité et de l'environnement est certifié par AFNOR selon les normes ISO 9001 et ISO 14001.



Date	Version du manuel	Version de l'application GIDAF	Rédacteur	Objet
04/2014	V1.0	Version web : V4.1.3 (4064) Version base de données : V3.1.34	R. ELLOUZ	Création
11/2015	V1.5	V5.3.1	MME FAVRIE & M.PIEYRE (MEDDE)	Révision
03/2016	V1.6	V5.5	M.PIEYRE (MEDDE)	Révision (déclaration excel)

Document réalisé dans le cadre des activités d'appui aux politiques publiques du BRGM(convention pluriannuelle MEDDE-BRGM n° 6545 « relative à la gestion et à l'animation du système d'information de télé-déclaration des données industrielles d'auto-surveillance GIDAF »).

Ce document a été vérifié par : (nom, prénom, fonction) date :

Approbateur :			
Nom : A dactylographier	Fonction :	Date :	Signature :

Le système de management de la qualité et de l'environnement est certifiépar AFNOR selon les normes ISO 9001 et ISO 14001.

Mots-clés : GIDAF, ADES, eaux souterraines, SANDRE, pollution, eaux superficielles, application, système d'information, déclaration, prélèvements, analyses, surveillance.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Ellouz R., Decherf M., Winckel A., Guiet F., Chery L.(2014) – Manuel d'utilisation de l'application GIDAF, module eaux souterraines, à destination des exploitants. BRGM, MEDDE. 48 p., 57 ill.

© BRGM, 2014, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Sommaire

Les termes marqués d'une étoile (*) dans ce manuel sont définis dans le glossaire.

LISTE DES FIGURES		
LISTE DES	STABLEAUX	. 6
1. PRES	SENTATION GENERALE DE GIDAF	. 8
1.1.	Contexte	8
1.2.	PERIMETRE DE L'APPLICATION ET PRINCIPAUX CONCEPTS	8
1.2.1	Objet de l'application	8
1.2.2	Types de déclaration	8
1.2.3	Notions de cadre et de structure de surveillance	9
1.3.	ACTEURS, ROLES ET AVANTAGES	10
1.4.	ETAPES ET ETATS D'UNE DECLARATION	11
2. CON	NEXION A GIDAF	13
2.1.	Acces : Adresse (URL) et navigateurS	13
2.2.	PROFILS UTILISATEUR, IDENTIFIANTS ET MOTS DE PASSE	13
2.3.	PREMIERE CONNEXION DE L'INDUSTRIEL : SAISIE DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES	14
3. PRES	SENTATION DE L'INTERFACE UTILISATEUR	15
3.1.	PAGE D'ACCUEIL ET TABLEAU DE BORD	15
3.2.	MENU PRINCIPAL	17
3.3.	CONSULTATION DES DONNEES DE L'ETABLISSEMENT.	18
3.3.1	Consultation des données de l'établissement	18
3.3.2	Presentation generale de la fiche etablissement	18
3.3.3	Onglet « Situation »	19
3.3.4	Onglet « Identite »	19
3.3.5	Onglet « Correspondence »	20
5.5.0. 2 2 7	Onglet « Cuure de surveillance »	21
3.3.7.	Point de surveillance	22
1 DEA		23
4. REA		27
4.1.	INITIALISATION D'UNE DECLARATION	27
4.Z. 4.2.1	SAISIE ET ENREGISTREMENT D'UNE DECLARATION EN LIGNE Présentation générale de la déclaration eaux souterraines en ligne	28 28
4.2.1	Onalet « Général »	28
4.2.3	Onalet « Points de surveillance »	30
4.2.4	Enregistrement, mise à jour et suppression d'une déclaration avant transmission	42
4.2.5	Contrôle sur les données saisissables	42
4.2.6	Aide à la saisie	44
4.3.	DECLARATION PAR FICHIER EXCEL	45
4.3.1	Déclaration au format Excel	45
4.3.2	Importation du fichier	45
4.4.	TRANSMISSION D'UNE DECLARATION A L'INSPECTION	46
4.5.	DEMANDE D'INVALIDATION D'UNE DECLARATION	47
4.6.	RECHERCHE ET CONSULTATION D'UNE DECLARATION	47
5. COU	RRIELS AUTOMATIQUES ENVOYES PAR L'APPLICATION	49
5.1.	TYPES DE MESSAGE	49
5.2.	CAS SPECIFIQUE DES RELANCES	49
6. REST	FITUTIONS SUR LES EAUX SOUTERRAINES	49
7. ASSI	STANCE AUX UTILISATEURS	50
7.1.	ACCOMPAGNEMENT PAR L'INSPECTION	50
7.2.	SUPPORT TECHNIQUE	50
BIBLIOGE	RAPHIE	52

SIGLES ET ABBREVIATIONS	53
GLOSSAIRE	54

Liste des figures

Figure 1 : Organisation d'un cadre de surveillance	. 10
Figure 2 : Acteurs du système GIDAF	. 10
Figure 3 : Cycle de vie d'une déclaration : étapes et statuts	. 12
Figure 4: Renseignements complémentaires demandés lors de la 1ère connexion	. 14
Figure 5: Page d'accueil	. 15
Figure 6 : Tableau de bord de la page d'accueil	. 15
Figure 7 : Menu général	. 17
Figure 8: Accès à la fiche de son établissement	. 18
Figure 9: encart "Synthèse établissement"	. 18
Figure 10 : onglets de la fiche établissement	. 18
Figure 11 : détail de la Fiche établissement	. 19
Figure 12 : Onglet "Identité".	. 20
Figure 13 : Sous onglets "Correspondance : eaux superficielles" et "Correspondance : eaux souterraines".	. 20
Figure 14 : Onglet Correspondance, sous onglet "Correspondance : eaux souterraines"	. 21
Figure 15 : Structure de surveillance eaux souterraines	. 23
Figure 16 : Détail du point de surveillance dans la structure de surveillance eaux souterraines	. 23
Figure 17 : Détail du site de mesure dans la structure de surveillance eaux souterraines	. 25
Figure 18 : Détail d'un paramètre suivi dans la structure de surveillance eaux souterraines	. 25
Figure 19 : Fonctionnalité "Initialiser"du menu " Déclaration"	. 27
Figure 20: Bouton "Rechercher" Erreur ! Signet non déf	iini.
Figure 21 : Choix du type de déclaration	. 27
Figure 22 : Déclaration en ligne, détail de l'onglet "Général"	. 29
Figure 23 : Champ pièce jointe à télécharger	. 30
Figure 24 : Choix du point de surveillance dans une liste	. 31
Figure 25 : Ajouter un prélèvement à un point de surveillance sélectionné	. 31
Figure 26 : Interface utilisateur après l'ajout d'un prélèvement	. 32
Figure 27 : Choix du site de mesure lié au prélèvement dans un menu déroulant	. 33
Figure 28 : Sélection du support de prélèvement dans la liste déroulante	. 33
Figure 29 : Déclaration eaux souterraines, champ "Méthode de prélèvement"	. 34
Figure 30 : Déclaration eaux souterraines, champ "Opérateur de prélèvement"	. 34
Figure 31 : Date et heure du prélèvement	. 34
Figure 32 : Déclaration eaux souterraines, "Débit de soutirage"	. 35
Figure 33 : Déclaration eaux souterraines, "Profondeur soutirage"	. 35
Figure 34 : Déclaration eaux souterraines, "Volume pompé"	. 36
Figure 35 : Déclaration eaux souterraines, "Volume purgé"	. 36
Figure 36 : Déclaration eaux souterraines, encart "Commentaire"	. 37
Figure 37 : Tableau de saisie des analyses d'un prélèvement	. 38
Figure 38 : exemple de rapport d'incohérences	. 44
Figure 39 : Fonction de recopie des données	. 44
Figure 40 : Fiche établissement, consulter les déclarations	. 47
Figure 41 : Menu "Déclarations", "Rechercher"	
-	. 48
Figure 42 : Panneau "Critères de déclaration"	. 48 . 48
Figure 42 : Panneau "Critères de déclaration" Figure 43 : Résultat d'une recherche de déclarations	. 48 . 48 . 48

Liste des tableaux

Tableau 2 : Détail des champs de l'encart prélèvement dans une déclaration eaux souterraines..... 38Tableau 3 : Détail des champs du tableau des résultats d'analyse dans une déclaration eaux

Conventions

Dans le présent document, des encadrés colorés associés à des icônes spécifiques visent à faciliter la lecture. Voici les différents types d'encadrés proposés :

Information importante
Point de vigilance
Astuce ou conseil pratique
Assistance, questions fréquentes au support

1. Présentation générale de GIDAF

1.1. CONTEXTE

La réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumet certains exploitants à une autosurveillance des émissions au regard des caractéristiques de leurs rejets ainsi qu'à un suivi du milieu. Cette démarche a pour objectif premier de responsabiliser l'exploitant sur le bon fonctionnement des équipements épuratoires mis en œuvre pour respecter les valeurs limites d'émissions imposées et la non dégradation de la qualité des eaux souterraines.

Les résultats de cette autosurveillance sont régulièrement transmis à l'Inspection des Installations Classées pour que cette dernière exerce son action régalienne. Parallèlement, en ce qui concerne les rejets, certains exploitants doivent transmettre ces résultats à l'Agence de l'eau dont ils dépendent pour le calcul de la redevance.

Le développement de l'application GIDAF – pour Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente –a été initié par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les services de l'Inspection des installations classées de plusieurs départements de ce bassin dans l'objectif de mutualiser la transmission des données d'autosurveillance. Le Ministère en charge de l'environnement a ensuite repris cette application et l'a généralisée à toute la France.

1.2. PERIMETRE DE L'APPLICATION ET PRINCIPAUX CONCEPTS

1.2.1. *Objet de l'application*

GIDAF permet la transmission des données par la saisie des déclarations en ligne (en mode web) et l'exploitation des résultats de surveillance des rejets et des milieux ainsi que les déclarations d'autosurveillance pour le compte des Agences de l'Eau.

1.2.2. *Types de déclaration*

L'application concerne essentiellement les installations classées faisant l'objet :

- de dispositions relatives à une autosurveillance des rejets aqueux (prescrite par arrêté préfectoral et/ou demandée par les Agences de l'eau pour le calcul de la redevance), et de présence de Légionella, surveillance réalisée soit par l'exploitant, soit par un laboratoire prestataire ;
- de **contrôles externes de recalage** réalisés par un organisme agréé, à la demande de l'industriel en vue de vérifier périodiquement la qualité de l'autosurveillance ;
- de **contrôles inopinés** réalisés par un laboratoire agréé, à la demande de l'Inspection des Installations Classées ;

 de suivis liés à la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)* dans le cadre de la surveillance de paramètres en phase dite « pérenne » (les résultats de la campagne initiale devant être déclarés sur le site de l'INERIS : <u>http://rsde.ineris.fr</u>).

Les contrôles inopinés sont saisis par des laboratoires agréés et transmis à l'Inspection qui peut, ou non, rendre les résultats visibles pour l'industriel concerné.

GIDAF recouvre actuellement la saisie issue de la surveillance :

- des **eaux superficielles** : autosurveillance, autosurveillance RSDE, contrôles externes de recalage et contrôles inopinés ;
- des eaux souterraines : autosurveillance
- de la **légionnelle** : autosurveillance et contrôles inopinés au niveau des tours aéroréfrigérées.

Des modules supplémentaires sur l'air et sur les prélèvements d'eau sont en préparation.

Le présent manuel utilisateur s'adresse aux industriels et concerne spécifiquement les eaux souterraines.

1.2.3. *Notions de cadre et de structure de surveillance*

Les informations à saisir pour chaque établissement et pour chaque type de déclaration sont décrites dans le **cadre de surveillance**^{*}, qui correspond à la traduction informatique de l'ensemble des prescriptions spécifique à chaque établissement.

La saisie des cadres est réalisée :

- soit par l'Inspection, d'après les informations définies dans l'arrêté préfectoral, sous une application dédiée (logiciel S3IC, géré par le Ministère en charge de l'environnement);
- soit directement sous GIDAF dans le cas des Agences de l'eauqui peuvent éventuellement compléter le cadre de surveillance avec leurs propres paramètres en vue du calcul de la redevance (cas des eaux superficielles).

Comme l'illustre la figure 1 ci-après, un cadre de surveillance se compose de une à plusieurs structures de surveillance* listant, pour chaque point de surveillance*, les sites de mesure* (notion spécifique aux eaux souterraines), l'ensemble des paramètres suivis*, les fréquences d'analyse* et fréquences de transmission*, les valeurs limites*, etc.

Des informations complémentaires sur le cadre de surveillance sont présentées dans la suite de ce document.

Manuel utilisateur GIDAF à destination des exploitants - Autosurveillance des Eaux Souterraines



Figure 1 : Organisation d'un cadre de surveillance

1.3. ACTEURS, ROLES ET AVANTAGES

L'application GIDAF est ainsi destinée à différents types d'acteurs.



Figure 2 : Acteurs du système GIDAF

Les **Industriels** (exploitants d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ou ICPE*) exploitent les Installations classées, déclarent et valident leurs déclarations. Leurs **Prestataires** sont leurs éventuels sous-traitants qui peuvent saisir les résultats d'analyses, mais ne peuvent pas les valider (transmettre) les déclarations.

Les **Laboratoires**, mandatés par l'Inspection, peuvent effectuer des contrôles, les saisir et les valider dans GIDAF.

L'**Inspection** des Installations Classées (au sein de la DREAL*) saisit les cadres de surveillance puis suit, traite et exploite les informations saisies dans GIDAF. Deux profils utilisateur sont dédiés à l'Inspection : le profil INSPECTION, rattaché à un service ou unité territoriale et le profil COR-INSPECTION, attribué aux correspondants régionaux.

Les **Agences de l'eau** peuvent compléter un cadre de surveillance déjà défini par l'Inspection ou en créer de nouveaux puis exploitent une partie des informations, notamment pour calculer les redevances.

Le **BRGM** assure le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMOA) du Ministère en charge de l'environnement, héberge le système d'information GIDAF et assure l'assistance technique auprès des utilisateurs. Par ailleurs, en tant qu'acteur référent national sur les eaux souterraines, le BRGM gère et héberge la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (**ADES**) qui rassemble sur un site Internet public (<u>www.ades.eaufrance.fr</u>) des données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines en France. Les données eaux souterraines saisies dans GIDAF (données qualitatives) seront donc à terme intégrées de manière automatique dans ADES.

Chaque type d'utilisateur dispose d'un profil spécifique. Les différents profils associés à un industriel sont présentés dans la suite de ce manuel.

Au-delà de l'uniformisation de transmission des données, l'utilisation de GIDAF représente pour l'industriel les avantages suivants :

- éviter la transmission des données à plusieurs instances en parallèle ;
- détecter rapidement les éventuels écarts des valeurs saisies par rapport aux valeurs limites d'émission imposées ;
- visualiser sous forme de restitutions simples les données d'autosurveillance déclarées (moyennes, graphiques d'évolution, etc.).

Pour l'Inspection des Installations Classées, GIDAF permet :

- de vérifier le respect des dispositions réglementaires ;
- d'améliorer le contrôle qualité sur les données transmises ;
- réaliser des analyses ciblées (par secteur, par paramètre, par cours d'eau, par bassin hydrographique, etc.).

1.4. ETAPES ET ETATS D'UNE DECLARATION

Comme l'illustre le diagramme suivant, la réalisation d'une déclaration dans GIDAF passe par différentes étapes impliquant différents états d'une déclaration : **initialisation**, **saisie ou import** des données, **enregistrement** puis **transmission** des informations.

Une fois validée et donc transmise à l'Inspection, la déclaration ne peut plus être modifiée. Dans l'hypothèse où des éléments doivent être corrigés, l'industriel devra adresser à l'Inspection une **demande d'invalidation**.

Manuel utilisateur GIDAF à destination des exploitants - Autosurveillance des Eaux Souterraines



Figure 3 : Cycle de vie d'une déclaration : étapes et statuts

Une déclaration peut ainsi se trouver dans plusieurs états (ou statuts) :

- initialisée : le masque de saisie de la déclaration a été généré ;
- enregistrée : les données de la déclaration enregistrée
- **validée** : la déclaration a été enregistrée et a subi les tests de cohérence et les contrôles réglementaires (respect des fréquences d'analyse, valeurs limites, etc.) ;
- en attente d'invalidation : la déclaration est validée et ay fait l'objet d'une demande d'invalidation de la part de l'industriel.
- **invalidée** : la déclaration est invalidée suite à une demande d'invalidation effectuée par l'industriel ;

La méthode de mise en œuvre des différentes étapes d'une déclaration est détaillée dans la partie 4 du présent manuel.

2. Connexion à GIDAF

2.1. ACCES : ADRESSE (URL) ET NAVIGATEURS

L'accès à GIDAF se fait via un site Internet avec accès sécurisé à l'adresse suivante :<u>https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr</u>.

GIDAF est une application à accès réservé. Toute opération dans GIDAF nécessite donc la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe.

GIDAF respecte les standards du web et est compatible avec plusieurs navigateurs Internet : Mozilla Firefox, Internet Explorer, Google Chrome, Opéra. La compatibilité avec les versions antérieures à Internet Explorer v8.x n'est pas assurée. L'utilisation d'un navigateur Internet Explorer v7.x ou antérieur peut donc générer des problèmes d'affichage et de saisie.

2.2. PROFILS UTILISATEUR, IDENTIFIANTS ET MOTS DE PASSE

Chaque exploitant se voit attribuer a minima un identifiant principal, qui se présente sous la forme **XXXX.XXXXX** (ou X correspond à un chiffre entre 0 et 9), et un mot de passe associé. Cet identifiant principal correspond au profil utilisateur *industriel* (ou PRD-INDUSTRIEL) et permet de réaliser les opérations suivantes :

- saisie de certaines informations relatives à l'établissement (cf. partie 3 relative à la fiche établissement) et saisie des déclarations (cf. partie 4 relative à la réalisation des déclarations);
- enregistrement des données de déclaration dans la base GIDAF ;
- transmission des données (la transmission correspondant à une étape de transfert et d'envoi des informations à l'Inspection et / ou à l'Agence de l'eau);

Un identifiant secondaire peut être fourni à l'exploitant. Cet identifiant secondaire est destiné au prestataire éventuel à qui peut être sous-traitée la saisie des résultats d'analyse. Il se présente sous la forme **XXXX.XXXX.pre** (ou X correspond à un chiffre entre 0 et 9) et est associé à un mot de passe. Cet identifiant secondaire correspond au profil utilisateur *prestataire* (ou PRD-PRESTATAIRE) et ne permet que les deux opérations suivantes :

- saisie des données de déclaration ;
- enregistrement des données de déclaration dans la base GIDAF.

Un troisième identifiant peut être fourni à l'utilisateur. Cet identifiant est destiné à un tiers éventuel à qui l'exploitant souhaite inviter à consulter ses données. Il se présente sous la forme accès **XXXX.XXXXX.lec** (ou X correspond à un chiffre entre 0 et 9) et est associé à un mot de passe. Cet identifiant correspond au profil utilisateur *Lecteur* (ou PRD-LECTEUR) et ne permet qu'une opération suivante :

• consultation des données de déclaration.

L'industriel peut mettre à disposition de son prestataire un identifiant et un mot de passe de type PRD-PRESTATAIRE, afin qu'il saisisse et enregistre la déclaration. La transmission de la déclaration ne peut être réalisé que par l'exploitant avec son identifiant de type PRD-INDUSTRIEL.

Les identifiants et les mots de passe sont administrés par l'Inspection des Installations Classées. Pour toute demande relative à la création d'un compte, au rappel des paramètres de connexion ou à la réinitialisation d'un mot de passe, il convient donc de contacter son référent à l'Inspection.

Un établissement ne peut déclarer ses résultats dans GIDAF que si l'établissement a bien été créé dans GIDAF (présence d'un cadre de surveillance) <u>ET</u> que le compte utilisateur existe dans l'annuaire (identifiant et mot de passe créé).

2.3. PREMIERE CONNEXION DE L'INDUSTRIEL : SAISIE DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

Lors de la première connexion, il est demandé à l'industriel de saisir les renseignements complémentaires suivants :

- 1 : numéro SIRET de l'établissement;
- 2 : code NAF (activité principale de l'établissement) ;
- 3 : adresse électronique du référent au sein de l'établissement.

Cette étape de « Première connexion » prend fin après un clic sur le bouton Enregistrer (4).

Première connexion : renseignements obligatoires		
Lors de la première connexion permettre la saisie des déclar) (profil INDUSTRIEL), merci de saisir les informations suivantes sur l'identité de votre établissement pour ations.	
Numéro SIRET :	* (1)	
Code NAF :	* (2)	
Adresse mél du référent :	* (3)	
(*) La saisie de cette donné	e est obligatoire	
	(4)	
	Enregistrer Réinitialiser Abandonner	

Figure 4: Renseignements complémentaires demandés lors de la 1ère connexion

La saisie de ces trois informations est obligatoire (champs marqués d'une *).

La saisie et la transmission d'une déclaration est impossible en l'absence de ces informations. Cette étape est obligatoirement réalisée par l'exploitant (non autorisé par le profil Prestataire).

3. Présentation de l'interface utilisateur

3.1. PAGE D'ACCUEIL ET TABLEAU DE BORD

La page d'accueil est la première page affichée une fois la connexion utilisateur établie.

GIDAF		_Etablissement TEST_testMPnov2014 (PR	D-INDUSTRIEL) LOIRE-BRETAGNE (04) AUVERGNE (83) 556.40 (_UT Test) Déconnexio
ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATI	ONS RESTITUTIONS ?		AGENCE DE L'EAI
Accueil			, start versions
GE	STION INFORMATISÉE	DES DONNÉES D'AUTOSUR	/EILLANCE F RÉQUENTE.
Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recue	illir les résultats des analyses réalisées sur les r	eiets des établissements industriels soumis à autosurveilland	
Bienvenu(e)tablissement TEST_testHPnov2014. Vous êtes connecté(e) en tant que profil PRD-INDUST Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : LOIRE-BRETAGI Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : AUVERGNE. Vous êtes rattaché(e) au code (et libelle) du service :	RIEL. NE. 556.40 (_UT Test).		
- Déclarations non transmises			
Date de la déclaration		Type déclaration	Etat déclaration Action
Date de la déclaration		Type déclaration	Etat déclaration Áction
Date de la déclaration Afficher Tableau Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours		Type déclaration	Etat déclaration Action
Date de la déclaration Afficher Tableau Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours Déclarations de la déclaration	Type d c elaration	Type déclaration	Etat déclaration Action
Date de la déclaration Afficher Tableau Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours Date de transmission de la déclaration (Afficher Tableau	Type déclaration	Type déclaration Etat déclaration	Ebst distansion Action
Date de la déclaration Afficher Tableau Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours Date de transmission de la déclaration Afficher Tableau	Type declaration	Type déclaration Etat déclaration	Etat déclaration Action
Date de la déclaration Tricher Tableau Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours Date de transmission de la déclaration d'incher Tableau Les menus suivants sont à votre disposition : Etablissements : fonctionnalités permettant de Géclarations : fonctionnalités permettant une e	Type déclaration définir les correspondants en charge de l'autosur de consultar les déclaration de l'établissement.	Type déclaration Etat déclaration veillance et de consulter les données réglementaires de l'étal	Ebs déclaration Action
Date de la déclaration Afficher Tableau Déclarations effectuées su cours des 30 demiers jours Date de transmission de la déclaration Mitcher Tableau Les menus suivants sont à votre disposition : • Etablissements : fonctionnalités permettant de • Déclarations : parmet de déclarer les rejets ou • Restitutions : fonctionnalités permettant une en	type déclaration définir les correspondants en charge de l'autosur de consulter les déclarations de l'établissement. ploitation des données.	Type déclaration Exit déclaration veillance et de consulter les données réglementaires de l'étal	Etst déclaration Action
Date de la déclaration Mitcher Tableau Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours Date de transmission de la déclaration Afficher Tableau Les menus suivants sont à votre disposition : Etablissements i fonctionnalités permettant de Déclarations : permet de déclarer las rejets ou Restitutions : fonctionnalités permettant une e	Type déclaration définir les correspondants en charge de l'autosur de consulter les déclarations de l'établissement uploitation des données.	Type déclaration Etat déclaration	Etst déclaration Action
Date de la déclaration Mitcher Tableau Déclarations effectuées au cours des 30 demiers jours Taba de transmission de la déclaration Mitcher Tableau Les menus suivants sont à votre disposition : e Etablissements i fonctionnalités permettant que de obéclarations spermet de déclarer les rejets eu e Restitutions : fonctionnalités permettant une e	Type déclaration définir les correspondants en charge de l'autosur de consultar les déclarations de l'établissement. xploitation des données.	Type déclaration Etat déclaration veillance et de consulter les données réglementaires de l'étal	Etat déclaration Action

Figure 5: Page d'accueil

Cette page propose un récapitulatif des informations relatives à l'utilisateur connecté (rattachement de l'industriel à une région administrative, un service de l'inspection et éventuellement un bassin hydrographique, etc.) ainsi qu'un tableau de bord spécifique à l'utilisateur (profil connecté et établissement concerné).

Le tableau de bord destiné à l'industriel permet à ce dernier de suivre l'évolution des déclarations. Il est ainsi constitué de deux encadrés :

- 1 : déclarations non transmises ;
- 2 : déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours.

L Déclarations non transmises						
Date de la déclaration Type déclaration Etat déclaration Action						
Afficher Tableau	Afficher Tableau					
2 Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours						
Date de transmission de la déclaration Type déclaration Etat déclaration						
V Afficher Tableau						
La recherche n'a renvoyé aucun résultat.						

Figure 6 : Tableau de bord de la page d'accueil

Chaque encadré permet d'accéder à un tableau sous forme de liste.Les listes peuvent être développées en cliquant à gauche sur Afficher Tableau ou sur l'icône de type chevron.

Le tableau des Déclarations non transmises contient les informations suivantes :

• date de la déclaration : mois/année ;

- type de déclaration : autosurveillance eaux superficielles, autosurveillance eaux souterraines, etc. ;
- état de la déclaration : absent, initialisé, enregistré ;
- action : cette colonne présente un bouton d'action permettant, selon le statut de la déclaration, d'accéder à la page de GIDAF permettant d'agir sur l'étape de la déclaration à réaliser. L'utilisateur peut ainsi :
 - o initialiser une déclaration non existante;
 - o ouvrir une déclaration existante mais non transmise (déclaration à l'état initialisé ou enregistré) et l'éditer.

Les déclarations non transmises correspondent à deux cas de figure :

- la déclaration existe (à l'état initialisé, enregistré ou invalidé) mais n'a pas été validée et transmise ;
- la déclaration n'existe pas, soit parce qu'elle n'a jamais été initialisée, soit parce qu'elle a été supprimée. Une déclaration est considérée manquante (absente) lorsqu'elle devrait exister d'après le cadre de surveillance* défini.

Pour les déclarations de type autosurveillance eaux souterraines, une déclaration doit exister pour chaque mois où le cadre de surveillance dispose d'une structure de surveillance « eaux souterraines ». Par exemple : en date du 20 juillet 2012, si l'établissement était soumis à surveillance du 1er juillet 2011au 30 avril 2012, il doit exister une déclaration pour chaque mois, de juillet 2011 à avril 2012 inclus.

Le tableau des **Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours** fournit les informations suivantes :

- date de transmission de la déclaration ;
- type de la déclaration ;
- date de la déclaration ;
- état de la déclaration ;
- date de transmission sur les 30 derniers jours ;
- type de déclaration : autosurveillance eaux superficielles, autosurveillance eaux souterraines, etc.

Le tableau de bord constitue un récapitulatif des actions à réaliser et de celles qui ont déjà été effectuées. Cette interface permet donc à un industriel d'identifier rapidement les tâches à exécuter.

3.2. MENU PRINCIPAL

Le menu principal de GIDAF permet d'accéder aux grands types de fonctions de l'outil. Le nombre et la nature des items de menu disponibles dépend du profil utilisateur. Pour un industriel (ou son prestataire), La barre des menus présente cinq items de premier niveau.

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Figure 7 : Menu général

• L'item ACCUEIL permet un retour immédiat à la page d'accueil lors d'une navigation dans l'application ;

ETABLISSEMENTS

• L'item FICHE ÉTABLISSEMENT permet à l'exploitant d'accéder à la fiche descriptive de l'établissement. Cette fiche contient des informations sur l'identité de l'établissement, son cadre de surveillance et de la ou des structure(s) de surveillance qui le compose(nt) ainsi que des informations de contact (correspondants de l'Inspection et/ou de l'Agence de l'eau) et des informations synthétiques sur les déclarations ;



Le menu déclarations MPORTER permet d'accéder à toutes les fonctionnalités liées aux déclarations : recherche, initialisation, import, etc.

RESTITUTIONS	
EAUX SUPERFICIELLES	
EALLY COUTEDDAINES	

 Le menu restitutions EAUX SOUTERRAINES propose des fonctionnalités de visualisation et d'export de données de déclaration sous forme de synthèses. L'affichage de ce menu est dépendant du contenu du cadre de surveillance. Si le cadre ne contient qu'un suivi eaux souterraines, seul le sous-menu « eaux souterraines » sera apparent.



donne accès à la

documentation utilisateur de GIDAF. Un clic sur l'item de menu « A PROPOS » permet d'identifier la version de l'application et la version de la base de données en cours pour GIDAF. Cette information peut-être utile en cas de demande au support.*NB : cette rubrique est en cours de révision et sera probablement amenée à évoluer.*

3.3. CONSULTATION DES DONNEES DE L'ETABLISSEMENT

3.3.1. *Consultation des données de l'établissement*

L'ensemble des informations générales relatives à l'établissement sont présentées dans une fiche établissement sous forme d'un ensemble de pages.

Pour un industriel ou un prestataire, l'accès à la fiche de l'établissement s'effectue à partir du menu « **ETABLISSEMENT** » puis « **FICHE ETABLISSEMENT** » :

ETABLISSEMENTS FICHE ÉTABLISSEMENT

Figure 8: Accès à la fiche de son établissement

3.3.2. *Présentation générale de la fiche établissement*

La fiche établissement se compose :

- d'en-tête fournissant un récapitulatif du profil connecté ;
- d'un encadré « Synthèse établissement » résumant l'identité de l'établissement :



Figure 9: encart "Synthèse établissement"

• d'une série d'onglets (cf. détails dans les parties suivantes)

Situation Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance - Eaux de surface Structure de Surveillance - Eaux sout.

Figure 10 : onglets de la fiche établissement



Figure 11 : détail de la Fiche établissement

3.3.3. Onglet « Situation »

L'onglet ^{Situation} permet à l'exploitant de vérifier les informations générales de son établissement (raison sociale, coordonnées, code Inspection et numéro Agence) et d'identifier les informations à compléter lorsqu'elles manquent dans les autres onglets.

L'encadré « Situation établissement » (cf. figure précédente) fournit ainsi des informations sur la complétude des informations d'identité et du cadre de surveillance. et notamment :

- la présence dans l'onglet « Correspondance » des adresses électroniques de contact (référent établissement mais aussi référent inspection et/ou agence selon le mode de suivi);
- la complétude de la structure de surveillance : une structure de surveillance est considérée comme complète s'il y a au moins un paramètre (défini par un code famille, un code paramètre et un code unité) associé à ce type de surveillance.

3.3.4. Onglet « Identité »

L'onglet des correspond au détail de l'identité de l'établissement. Les codes SIRET et NAF constituent dans cet onglet les deux seuls champs éditables par l'exploitant. Ces deux informations obligatoires sont saisies lors de la première connexion mais peuvent être mises à jour ultérieurement. Ces deux champs éditables apparaissent ainsi non grisés dans l'onglet « Identité ».

Identité		
Etablissement		
Code Inspection :		
Numéro Agence : *		
Code Service : *		
Raison sociale : *		
Nom usuel :		
Adresse :		
Région :	Les informations sont	
Département : *	disponibles en lecture seule :	
Commune : *	*	
Code Postal : *		_
Lambert 2 ·	Les informations affichées ne	
Précision Lembert :	sont donc pas éditables	
Ressin hydro :	(modifiables) par l'industriel	
District DCE :	(mountables) par l'industrier.	
Etat de l'activité : *		
Activite principale :		
Numéro SIRET :	Informations	
Code NAF : *	··· éditables.	
Enregistrer	•	
Réinitialiser Suppr	imer	

Figure 12 : Onglet "Identité".

3.3.5. Onglet« Correspondance »

L'onglet Correspondance permet d'accéder aux adresses de messagerie des différents référents GIDAF impliqués dans le suivi de l'établissement :

- au sein de l'établissement : trois champs éditables par l'exploitant (apparaissant non grisés) permettent la saisie d'une adresse principale du référent (obligatoire) et de deux adresses faccultatives (adresses secondaire et annexe).;
- au sein de l'Inspection et/ou l'Agence de l'Eau, selon le suivi auquel est soumis l'établissement : ces services disposent également de trois adresses (une principale, une secondaire et une annexe).

Dans le cadre du suivi sur les eaux souterraines l'établissement est géré exclusivement par les services de l'Inspection et non par l'Agence. Par conséquent, seule l'adresse « Mél. du référent » Inspection est obligatoire.

L'onglet « Correspondance » comporte autant de sous-onglets que de structures de surveillance. Par exemple, un établissement suivi à la fois pour les eaux superficielles et les eaux souterraines devra renseigner les adresses de messagerie de chaque sous-onglet.

Correspondance : eaux superficielles Correspondance : eaux souterraines

Figure 13 : Sous onglets "Correspondance : eaux superficielles" et "Correspondance : eaux souterraines".

Correspond	ance
Correspondance : eaux superfic	elles Correspondance : eaux souterraines
Etablissement	
Mél. du référent :	
Mél. secondaire :	Adresses éditables par l'industriel
Mél. annexe :	
Contacter l'établissement	
Inspection	
Mél. du référent :	Adresses non éditables par l'industriel.
Mél. secondaire :	Informations indiquant le(s) points de contact
Mél. annexe :	au sein de l'Inspection.
Contacter l'inspection	·
	Enregistrer Réinitialiser

Figure 14 : Onglet Correspondance, sous onglet "Correspondance : eaux souterraines".

Si l'établissement est suivi dans le cadre des eaux superficielles, alors les adresses électroniques des référents établissements et Inspection pour les eaux superficielles sont affectées automatiquement aux référents établissements et Inspections pour les eaux souterraines. Ce report automatique évite une double saisie mais laisse bien sûr la possibilité aux référents de modifier leurs adresses à tout moment.

L'onglet « Correspondance : eaux souterraines » d'un établissement est considéré comme « **Complet** », si et seulement si l'établissement dispose :

- d'au moins une adresse référent établissement complétée par l'exploitant ;
- d'au moins une adresse référent inspection complétée par l'Inspection.

Dans le cas contraire le champ correspondance de l'onglet « **Situation** » est marqué « **Incomplet** » et aucune saisie de déclaration d'autosurveillance n'est autorisée.

Les adresses électroniques référencées dans GIDAF sont utilisées pour des envois automatiques de messages, notamment la confirmation de la transmission ou la demande d'invalidation d'une déclaration ou encore le non-respect des fréquences de transmission (cf. partie dédiée).

3.3.6. Onglet « Cadre de surveillance »

L'onglet Cadre de Surveillance donne accès à l'historique des cadres de surveillance (cf. définition dans la partie 1.2).

Un cadre de surveillance est valide (« ouvert ») à compter d'une date initiale (très généralement le premier jour d'un mois), et obsolète (« fermé ») dès lors que de nouvelles prescriptions s'appliquent du fait d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC)* ou de mesures complémentaires liées à la surveillance RSDE*.

Le cadre de surveillance en vigueur correspond au cadre pour lequel la date de fermeture est nulle. Ce dernier apparaît en haut du tableau.Dans GIDAF, la saisie des informations sur un cadre fermé est possible. Dans ce cas, la déclaration doit être réalisée selon les prescriptions du cadre qui était en vigueur à la période concernée.

Comme présenté dans la première partie de ce document, les informations relatives au cadre de surveillance sont saisies par l'Inspection des Installations classées (et/ou l'Agence de l'eau dans le cas des eaux superficielles). Par conséquent, les informations affichées dans l'onglet « Cadre de surveillance » ne sont pas éditables par l'exploitant. L'onglet



« cadre de surveillance » est donc le reflet de l'arrêté préfectoral ou du programme de surveillance des eaux souterraines.

Les règles relatives aux cadres de surveillance, mises en œuvre par l'Inspection pour être appliquées dans GIDAF, sont les suivantes :

- le cadre de surveillance définit les prescriptions en vigueur pour l'établissement ;
- un cadre de surveillance peut regrouper les prescriptions d'un ou plusieurs arrêtés préfectoraux;
- seul un cadre de surveillance peut être en vigueur à une date donnée ;
- à l'entrée en vigueur d'un arrêté complémentaire ou en cas de modification, l'Inspection crée un nouveau cadre de surveillance.

L'onglet « Cadre de surveillance » est considéré comme « Complet » (en vert) dans l'onglet « Situation » de la fiche établissement si et seulement si l'établissement présente au moins un cadre de surveillance en vigueur, c'est-à-dire disposant au moins :

- un libellé de cadre de surveillance non vide ;
- une date d'ouverture antérieure à la date du jour ;
- une date de fermeture vide ou supérieure à la date du jour.

Dans le cas contraire le cadre de surveillance est marquée « Incomplet » (en rouge) et aucune déclaration n'est possible.

Pour toute question ou demande de modification relativeau cadre de surveillance, l'industriel est invité à se rapprocher de son correspondant à l'Inspection dont les coordonnées sont référencées dans l'onglet « Correspondance » de la fiche établissement.

3.3.7. Onglets « Structure de surveillance – XXXXX»

L'application GIDAF affiche un onglet par grand type de surveillance : eaux superficielles, eaux souterraines, légionnelle, etc.

Les informations affichées dans l'onglet « Structure de surveillance – XXXXX » (ou XXXXX correspond au type de surveillance) sont saisies pas l'Inspection au moment de la saisie du cadre de surveillance. Ces informations sont en simple consultation, elles ne sont pas modifiables par l'industriel et apparaissent en en grisé.

L'onglet « Structure de surveillance – Eaux sout. » contient les points de surveillance, les sites de mesures et les paramètres devant faire l'objet des déclarations pour les eaux souterraines.





Figure 15 : Structure de surveillance eaux souterraines

3.3.8. *Point de surveillance*

Dans le module eaux souterraines de GIDAF, le point de surveillance correspond à un ouvrage de suivi de la qualité des eaux souterraines (piézomètres, qualitométre, puits...) sur lequel un ou plusieurs sites de mesure peuvent être définis.

	Structure de Surv	eillance - Eaux sout	•		
Sélectionnez un cadre de surveillance : 12286 - AP du 25/11/2009 et fonderie Structure de surveillance Solution - Solutio	Cadre en vigueur - (Données du point de surveillance : Nom du point de surveillance : Type : Cadre réglementaire : Ordre Affichage : Code BSS : Position hydraulique : Dernière MAJ position hydraulique : Site(s) de mesure :	N/10/2013 . S6 Non renseigné 1 Inconnue 20/09/2013 Site(s) de mesure Piézomètre S6	Prof. min 0	Prof. max 0	▼ ▼ Support(s) analysé(s) Eau

Figure 16 : Détail du point de surveillance dans la structure de surveillance eaux souterraines

Un clic sur le nom du point de surveillance permet d'en visualiser les caractéristiques.

Un point de surveillance eaux souterraines est décrit dans GIDAF par les informations suivantes :

- Nom du point de surveillance : libellé du point de surveillance tel que défini dans le cadre de surveillance ;
- **Type** : nature du point de surveillance (ex. entrée traitement, sorite traitement, pluvial, boue, refroidissement, etc.) ;

- Cadre réglementaire : réglementation nationale applicable à l'activité principale liée au point de surveillance (ex. Arrêté ministériel du 2 février 1998 affiché sous la forme « AM 02/02/1998 – Cadre général »);
- Ordre Affichage : ordre d'affichage du point dans la structure de surveillance ;
- Code BSS* (ou code national Sandre*du point d'eau) : code national affecté au dossier associé à tout ouvrage souterrain qui a été déclaré et qui de ce fait a été intégré à la Banque du Sous-Sol (BSS) du BRGM. Il permet de désigner « tout objet ayant trait à la géologie » notamment tout point d'eau d'origine souterraine qu'il s'agisse d'un puits, d'une source ou d'un forage. Notez que si le point de surveillance « eaux souterraines » comporte un code BSS, l'utilisateur peut accéder à la fiche associée sur ce code BSS sur le site public <u>ADES</u>*;
- Position hydraulique*: localisation relative de l'ouvrage par rapport au sens d'écoulement de la nappe entre la zone de recharge et l'exutoire (position amont ou aval);
- **Dernière MAJ position hydraulique** : date de la dernière mise à jour de la position hydraulique du point ;
- Site(s) de mesure* : liste des sites de mesure caractérisés par un libellé, une profondeur minimale, une profondeur maximale et un ou des support(s) analysé(s) (cf. partie dédiée aux sites de mesure).

a) Site de mesure

Pour les « eaux souterraines », les points de surveillance peuvent disposer de un ou plusieurs **site(s) de mesure***. La définition du Sandre* en donne la définition suivante :

« Les sites de mesure sont les différents espaces géographiques de référence où il est recommandé d'effectuer les mesures in situ ou les prélèvements en vue d'analyses ».

En effet, le suivi de la qualité des eaux souterraines peut être réalisé à différentes profondeurs sur un point de surveillance donné. Par exemple, un point de surveillance qui rencontre trois formations aquifères pourra être défini dans GIDAF sous la forme d'un point avec trois sites de mesure, chacun de ces sites étant défini par une profondeur minimale et une profondeur maximale. Chaque site de mesure caractérise ainsi un niveau de profondeur, verticale pour les puits ou horizontale pour les galeries, où sont réalisés les soutirages d'eau pour les prélèvements. Quand la station correspond à un groupement de points d'eau, le site est caractéristique d'un volume souterrain dont les profondeurs minimale et maximale correspondent à l'enveloppe des soutirages réalisés sur chacun des points d'eau. Différents sites de mesures pourront également être définis dans le cas de suivi d'une pollution avec des plongeants, où il peut être demandé d'analyser les données dans différents niveaux de l'aquifère.

Si aucun site de mesure n'est défini, le point de surveillance dispose par défaut d'un site de mesure de type « Indéfini » sans profondeur minimale ni maximale.

Tout site de mesure dispose d'un **support**^{*} (eau, sédiments, etc.), prenant par défaut la valeur « Eau ». Par ailleurs, tout support présente une **fraction**^{*} (eau filtrée, eau brute, etc.), la valeur par défaut étant « Indéfini ».

Pour visualiser la liste des sites de mesure d'un point de surveillance, cliquer sur le remettant de dérouler l'arborescence.

Stru	cture de Surveillance - Eaux sout.	
Sélectionnez un cadre de surveillance : Structure de surveillance	cture de Surveillance - Eaux sout. 12286 - AP du 25/11/2009 et fonderie Site de mesure. Un point de surveillance, pour les eaux souterraines, doit obligatoirement contenir un site de mesure auquel des paramètres suivis sont rattachés	Cadre en vigueur - 01/10/2013 .
DCO HOV Ethylbenz. 12DCEtn C Phénol 2CIMéthane THF 14Dioxane \$9 \$12	obligatoirement contenir un site de mesure auquel des paramètres suivis sont rattachés	
+ PZ3 + S7 + S4 + S14 + S5		

Figure 17 : Détail du site de mesure dans la structure de surveillance eaux souterraines

Cette arborescence présente pour chaque site de mesure l'ensemble des paramètres à suivre.

b) Paramètre suivi

Pour visualiser la liste des **paramètres** d'un site de mesure, cliquer sur le th permettant de dérouler l'arborescence. Un clic sur le nom d'un paramètre permet de visualiser le cadre « Données du paramètre suivi » qui fournit, pour un point de surveillance et un site de mesure donnés, le détail des informations sur le paramètre : caractéristiques du paramètre, modalités de suivi, etc.

		Structure de Su	rveillance - Eaux sout.
Sélectionnez un cadre de surveillance :	12286 - AP du 25/11/2009 et fonderie	Cadre en vigueur -	01/10/2013 .
 Structure de surveillance S6 Piézomètre S6 - Eau Prof piézo DCO HOV Ethylbenz. 12DCEtn C Phénol 2CIMéthane THF 14Dioxane S9 S12 PZ3 S7 S4 	Fiche détaillée du paramètre suivi	Données du paramètre suivi — Famille : Code Sandre : Paramètre : Unité : Norme des analyses : Site de mesure - Support : Ordre d'affichage: Fréquence des analyses : Fréquence de transmission : Suivi saisonnier : Fraction(s) à analyser : Données réglementaires :	Grandeur
+ S5			

Figure 18 : Détail d'un paramètre suivi dans la structure de surveillance eaux souterraines

Un paramètre associé à un point de surveillance « eaux souterraines » est ainsi décrit par les informations suivantes :

- Famille : libellé de la famille de paramètre. La famille est un concept spécifique à GIDAF permettant de regrouper les paramètres par type (ex. « grandeur », « métaux et leurs composés », etc.);
- Code Sandre* : code du paramètre dans le référentiel national du Sandre* ;
- Paramètre : libellé du paramètre tel que défini dans le Sandre* ;
- Unité : unité attendue dans la déclaration pour le paramètre ;
- Norme des analyses
- Site de mesure support : nom du site de mesure associé à un type de support ;
- Ordre d'affichage : ordre d'affichage du paramètre suivi sur le point de surveillance ;
- Fréquence des analyses : fréquence à respecter pour l'analyse du paramètre ;
- Fréquence de transmission : fréquence à respecter pour l'envoi des résultats des analyses du paramètre au(x) service(s) ;

Suivi saisonnier : indique si le suivi est de type saisonnier ou non ;
 Dans le cadre Données du Paramètre Suivi, dans le cas où le paramètre suivi est saisonnier, les données suivantes sont également affichées dans le même bloc que l'indicateur suivi saisonnier

- Début de la saison : mois et année ;
- Fin de la saison: mois et année
- Fraction(s) à analyser : liste les libellés des fractions à analyser sous forme de tableau ;
- **Données réglementaires** : liste les caractéristiques des fractions à analyser sous forme de tableau. Les informations affichées sont :
 - **Type de valeur :** indique le type de la valeur réglementaire, type de limites (minimum, moyenne, maximum) ;
 - Fréquence : indique la fréquence de suivi du paramètre (journalière, mensuelle, annuelle);
 - **Valeur surveillée** : indique quelle valeur du paramètre est surveillée (concentration, flux massique, flux spécifique, rendement, valeur) ;
 - o Période glissée : indique si période glissée ou non ;
 - Valeur limite : valeur de la limite pour le type de valeur réglementaire ;
 - **Unité** : unité de la limite.

L'onglet « Structure de surveillance – eaux sout. » est considéré comme « Complet » si et seulement si l'établissement dispose d'au moins un point de surveillance en vigueur avec au moins un site de mesure comptant au moins un paramètre décrit par :

- un code famille non vide ;
- un code paramètre non vide ;
- un code unité non vide.

Dans le cas contraire la structure de surveillance est marquée «Incomplet » dans l'onglet **Situation**de la fiche établissement et aucune saisie de déclarations d'autosurveillance eaux souterraines n'est autorisée.

Pour toute question ou demande de modification relative à la structure de surveillance, les industriels sont invités à se rapprocher de leur correspondant de l'Inspection. Les coordonnées de celui-ci sont disponibles dans GIDAF dans l'onglet « Correspondance » de la fiche établissement.

4. Réalisation d'une déclaration d'autosurveillance eaux souterraines

La réalisation d'une déclaration de type autosurveillance eaux souterraines passe par différentes étapes : **initialisation**, **saisie en ligne**, **enregistrement** puis **transmission**. A chaque étape, la déclaration présente un statut spécifique.

Après transmission, si l'industriel souhaite apporter des corrections à une déclaration, il peut demander l'**invalidation** de cette déclaration afin de pouvoir la mettre à jour *(cf. partie 4.4)*.

4.1. INITIALISATION D'UNE DECLARATION

L'initialisation d'une déclaration consiste à générer le masque de saisie de la déclaration, au regard du contenu du cadre de surveillance.

On accède au module de déclaration par le menu général Déclarations/Initialiser :



Figure 19 : Fonctionnalité "Initialiser"du menu " Déclaration"

L'initialisation d'une déclaration nécessite le renseignement, via des menus déroulants, des trois informations suivantes :

- catégorie de déclaration : dans le cas présent, sélectionner la catégorie « Autosurveillance eaux souterraines » ;
- mois de déclaration ;
- année de déclaration.

Déclaration	
Raison Nor Coi	sociale : usuel : imune : Informations liées à l'établissement
Ca	égorie : Autosurveillance eaux souterraines 🔽
Mois de décl	Autosurveillance eaux superficielles Contrôle externe de recalage Autosurveillance RSDE
Annee de dec	Autosurveillance eaux souterraines Autosurveillance legionelles
Déclarer en lig	e Déclarer sous Excel Déclarer EDILABO

Figure 20 : Choix du type de déclaration

Une fois ces champs complétés, le bouton **Déclarer en ligne** et le bouton Déclaration excel sont activés (ils apparaissent en vert). Cliquer alors sur le bouton de votre choix pour générer le masque de déclaration en ligne ou le fichier excel.

Dans le cas d'une déclaration de type autosurveillance eaux souterraines, la déclaration via un fichier d'import I EDILABO (fichier standardisé défini par le Sandre, au format XML) est à ce jour indisponible (modes de saisie non implémentés).C'est pour cette raison que le bouton reste grisé.

4.2. SAISIE ET ENREGISTREMENT D'UNE DECLARATION EN LIGNE

Dans GIDAF, la saisie en ligne de la déclaration d'autosurveillance eaux souterraines passe par le renseignement dans un formulaire d'une série de champs, dans un ordre défini.

Les champs dont la saisie est obligatoire sont marqués d'une étoile rouge *.

Au moment de la saisie des données, il est vivement conseillé d'enregistrer régulièrement les informations renseignées en cliquant sur le bouton « **Enregistrer la déclaration** » en bas de la page de déclaration.

4.2.1. Présentation générale de la déclaration eaux souterraines en ligne

La déclaration en ligne présente trois encarts :

- **Synthèse établissement** ; rappelle les principales informations d'identification de l'établissement ;
- **Synthèse déclaration** : synthétise les informations relatives à la déclaration (période concernée, type, état, date de transmission et utilisateur) ;
- Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance : zone de saisie de la déclaration. Cet encart est composé de deux types d'onglets :
 - o un onglet Général ;
 - un ou plusieurs onglet(s) correspondant au(x) **Point(s) de surveillance**.

4.2.2. Onglet « Général »

L'onglet **Général** permet le renseignement des informations de la déclaration communes à l'ensemble des points de surveillance, soit sous forme de valeurs directement dans le formulaire, soit sous forme de fichier joint.

Synthèse établissement • Raison sociale / Nom usuel : • Adresse : • Commune : • Code Inspection / Numéro Agence :	Informations sur l'établissement : En lecture seule donc non modifiables.	Synthése déclaration Période : avril 2014 Type : Autosurveillance eaux souterraines Etat : Initialisé Date de transmission :déclaration non transmise Utilisateur : Identifiant de l'établissement
Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance -		
Général Points de surveillance		
- Complément d'informations de la déclaration -		Sélection des différentes
Qualification de la surveillance réalisée :	Conforme aux prescriptions	oualifications dans les
Qualification de la situation environnementale :	1ère campagne : situation n'amenant pas de remarque	menus déroulants
Commentaire :	Saisie libre	¢
Pièce jointe actuelle :		
Pièce jointe à télécharger :	+ Sélectionner	
	Boutons de commande sur la déclara	tion
	Enrenistrer la déclaration Transmettre à l'inspection Su	norimer la déclaration

Figure 21 : Déclaration en ligne, détail de l'onglet "Général"

L'encart « Complément d'informations de la déclaration d'Autosurveillance » présente ainsi les champs suivants :

Libellé du champ	Туре	Caractère obligatoire (= O) ou facultatif (= F)	Description
Qualification de la surveillance réalisée	Liste déroulante	0	Lors de la saisie des données d'autosurveillance, l'exploitant est invité à qualifier sa surveillance. Valeurs possibles : - conforme aux prescriptions - écarts non significatifs - écarts significatifs - inconnue
Qualification de la situation environnementale	Liste déroulante	Ο	 Lors de la saisie des données d'autosurveillance, l'exploitant est invité à qualifier la situation environnementale de ses eaux souterraines. Valeurs possibles : sélectionner 1ère campagne : situation n'amenant pas de remarque 1ère campagne : situation nécessitant des compléments pas d'évolution ou Evolutions non significatives par rapport à la situation antérieure évolutions significatives par rapport à la situation antérieure évolution non qualifiable par rapport à la situation antérieure non qualifiable (du fait de modalités d'acquisition non-conformes) inconnue
Commentaire	Texte libre	F	Commentaire lié à la déclaration, limité à 255 caractères
Pièce jointe actuelle	Lien hypertexte	F	Nom de la pièce jointe à la déclaration en lien hypertexte
Pièce jointe à télécharger	Parcourir Fichiers	F	Nom de la pièce jointe à télécharger, le téléchargement d'une nouvelle pièce jointe supprime la pièce jointe existante.

Tableau 1 : Détail des champs de l'onglet général dans une déclaration eaux souterraines

L'ajout d'une pièce jointe à la déclaration permet de fournir à l'inspection des informations complémentaires aux données saisies : détail des résultats d'analyse fournis par le laboratoire, argumentaire expliquant un éventuel phénomène ou dysfonctionnement, etc. Il ne s'agit donc en aucun cas de fournir ici le contenu même de la déclaration qui doit être saisi dans les pages prévues à cet effet *(cf. parties suivantes)*.

Dans le cas d'un ajout de plusieurs pièces jointes à la déclaration en ligne, il est nécessaire de regrouper les fichiers sous forme d'une archive (.zip) et de télécharger cette archive.

L'ajout d'une pièce jointe se fait en deux étapes :

- 1. cliquer sur le bouton **Sélectionner** sélectionner et parcourir les répertoires pour localiser le fichier à joindre et cliquer sur **Ouvrir** ;
- 2. le nom du fichier sélectionné apparaît à l'écran, cliquer alors sur **Télécharger** pour le joindre à la déclaration ou sur **Supprimer** si ce n'est pas le bon fichier

	Télécharger	× Vider tout
Pièce jointe à télécharger :	Pdf_test.pdf	<u>Supprimer</u>



(NB : le bouton Vider tout permet également de supprimer le fichier sélectionné)

4.2.3. Onglet « Points de surveillance »

L'onglet **Points de surveillance** permet pour chaquepointde saisirle détaildes résultats d'analyse.

L'ordre de saisie des informations dans l'onglet point de surveillance traduit l'organisation de la structure de surveillance :sur un **point de surveillance**il s'agit donc de sélectionner un **site de mesure** et de définir un ou **plusieurs prélèvements** sur lesquels sont saisis les résultats pour chaque **paramètre suivi**.



a) Saisie des informations globales : choix du point, du site et du prélèvement

Pour commencer la saisie des résultats, il s'agit de réaliser les étapes suivantes:

1. Choisir le **point de surveillance** concerné : clic sur l'onglet spécifique portant le nom du point ou sur l'item correspondant dans la liste déroulante des points de surveillance

Le mode d'affichage des points de surveillance dépend du nombre de points présents dans le cadre :

- si le nombre de points est inférieur ou égal à quatre, alors ceux-ci sont tous référencés sous forme d'onglets ;

- si le nombre de points est strictement supérieur à quatre, alors ceux-ci sont tous référencés dans un menu déroulant intitulé « Liste des points de surveillance » dans l'encart « Points de surveillance ».

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance	58 59
Points de surveillance Liste des points de surveillance : S8	S12 Choix du Point de surveillance PZ3 dans le menu déroulant S4
Prélèvement :	▼ +
	Enregistrer la déclaration Transmettre à l'inspection Supprimer la déclaration

Figure 23 : Choix du point de surveillance dans une liste

2. Ajouter un prélèvement : cliquer sur le bouton 📑 ;

Général Points de surveillance	
Points de surveillance	
Liste des points de surveillance :	88
Prélèvements	
Prélèvement :	Ajouter un prélèvement au point
	de surveillance selectionne.
	Enregistrer la déclaration Transmettre à l'inspection Supprimer la déclaration

Figure 24 : Ajouter un prélèvement à un point de surveillance sélectionné

Gestion et affichage des prélèvements

Pour chaque point de surveillance, l'ajout d'un prélèvement (bouton *) alimente une liste de prélèvements. Ces prélèvements sont nommés et numérotés automatiquement (Prélèvement 1, Prélèvement 2, etc.). Chaque prélèvement est décrit par une date de prélèvement. Une fois cette date renseignée et la saisie enregistrée (bouton « Enregistrer la déclaration » en bas de page) les prélèvements apparaissent dans la liste déroulante sous la forme : « Prélèvement du jj/mm/aaaahh :mm :ss correspond à la date du prélèvement. Les prélèvements apparaissent alors dans la liste du plus ancien au plus récent.

Lors de la création d'un prélèvement ou lors de la modification de la date d'un prélèvement (déclaration non transmise ou invalidée), un contrôle est réalisé afin de s'assurer qu'aucun autre prélèvement existe à la même date et même heure saisie pour le site de mesure.

Le bouton 🔻 permet de supprimer un prélèvement (déclaration non transmise ou invalidée).

L'ajout d'un prélèvement entraîne l'affichage de champs supplémentaires permettant de caractériser le prélèvement puis de saisir les résultats.



Figure 25 : Interface utilisateur après l'ajout d'un prélèvement

3. Définir le site de mesure (champ obligatoire)

Dans l'interface utilisateur de GIDAF, le site de mesure est actuellement nommé « site de prélèvement ».

Dans le cas où le point de surveillance possède plusieurs sites de mesure, l'utilisateur peut choisir un site de mesure dans la liste déroulante. Si le point de surveillance présente un unique site de mesure, ce dernier est sélectionné par défaut.

Les sites de mesure s'affichent avec le format suivant : « Nom du site de mesure (Prof début XX, Prof fin : YY).

oky, AC		SEMENTS DÉCL	ARATIONS R	ESTIBUTIONS 2								AGEN
large												
peil > Initialiser u	une declaration >	dition d'une déc	aration de typ	/e Esu souterraine					1.22			
thèse établissemi	ent								😗 Cet é	cran permet de saisir en ligne	les valeur	s mesurées 'Eaux Souterraines'.
Raison socia Adresse : Commune : Code Inspe	ale / Nom usuel : ection / Numéro .	: Agence :							Période : Type : Etat : Date de transmission Utilisateur :	avril 2014 Autosurveillance eaux soute Initialisé n :déclaration non transmise	erraines	
ie en ligne d'une	déclaration d'auto-	surveillance										
neral Points de	e surveillance											
Points de surveil	llance											
.iste des points de	e surveillance :	S6										
Préféventents —												
Prélèvement :		Prélévement 1		🖂 + X								
Site de prélèveme	ant :	Plézomètre S6			Sélection du sit	te de mesure dans	e menu					
Support de prélèv	ement :	Eau		-	"Site de prélèv	'ement''						
léthode de prélè	vement :											
Opérateur de prélé	évement :											
Date et heure de p	prélèvement :	•		Format de date et heur	e à respecter : JJ/MM/AA	AA hh:mm:ss				Guide de sai	isie ——	
Débit soutirage :			m ³ /h	Profondeur soutirage :		m				• L'acti	tivation du bi	outon 😝 permet, pour une même
			m ³	Volume purgé :		m ³				color dans	nne, la copie	e des données de la 1ère ligne u dessous. Toutes les données délà
Volume pompé :										saisie écras vale	es dans la co sées. Il est er ur une à une	elonne concernée sont alors nsuite possible de modifier chaque
Volume pompé : Commentaire :												
volume pompé : Sommentaire : ésultat de l'analys	3e :					21						
Volume pompé : Commentaire : ésultat de l'analys Nom param.	se : Fraction	malysée	Fréquence	Méthode d'analyse	Rem	arque d'analyse	Résultat *	Unité	Date et heure d'analyse	Lieu d'analyse	· ·	Qualification
Volume pompé : Commentaire : ésultat de l'analys Nom param. pH	se : Fraction Fraction analysi	analysée	Fréquence	Méthode d'analyse	Rem:	arque d'analyse	Résultat *	Unité unité pH	Date et heure d'analyse	Lieu d'analyse		Qualification
Volume pompé : Commentaire : Yésultat de l'analyz Nom param. PH Prof piézo	se : Fraction Fraction analyse Fraction analyse	e inconnue S	Fréquence emestrielle emestrielle	Méthode d'analyse Méthode Inconnue (0) Méthode Inconnue (0)	Rém	arque d'analyse	Résultat *	Unité unité pH m	Dale et heure d'analyse	Lieu d'analyse	•	Qualification ©?

Figure 26 : Choix du site de mesure lié au prélèvement dans un menu déroulant

b) Renseignement des caractéristiques du prèlèvement

4. Choix du **support de prélèvement***(champ obligatoire)

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'étude, par exemple de l'eau, des sédiments, etc. La notion de **fraction analysée***(*cf. explications dans la suite de ce document*) précise ensuite la portion de ce milieu ayant réellement fait l'objet des analyses.

Une valeur par défaut de support de prélèvement est définie par l'Inspection dans le cadre de surveillance de l'établissement. Cependant, l'utilisateur peut modifier cette valeur en sélectionnant un autre élément dans la liste déroulante.

Les valeurs autorisées sont les suivantes : eau, sédiments, support inconnu, matières en suspension (M.E.S.), phase liquide non aqueuse (PLNA).

(Général	Points de surveillance					
Γ,	- Points	de surveillance					
	Liste de	s points de surveillance :	S6				
Ľ	= Prélève	ements					
	Prélève	ement :	Prélèveme	nt 1	• + ×		
	Site de	prélèvement :	* Piézomètre	e S6		au	
	Suppor	t de prélèvement :	* Eau			édiments upport inconnu	Sélection du support de
	Méthod	le de prélèvement :			M	latières en suspension (M.E.S.)	prélèvement dans la liste.
	Opérate	eur de prélèvement :				hase Liquide Non Aqueuse PLIVA	
	Date et	t heure de prélèvement :	*		Format de date et heure à i	respecter : JJ/MM/AAAA hh:mm:ss	
	Débit s	outirage :		m³/h	Profondeur soutirage :	m	
	Volume	e pompé :		m ³	Volume purgé :	m3	
	Comme	entaire :					

Figure 27 : Sélection du support de prélèvement dans la liste déroulante

5. Précisions sur la méthode de prélèvement (champ facultatif)

Il est possible d'apporter des précisions sur la méthode employée lors du prélèvement (type de pompes...). Ce champ facultatif est sous forme de texte libre.

	-		
Delete de energilleres	1		
Points de surveillance			
and a second		~	
Liste des points de surveillance	. 30		
Prélèvements			
Prélèvements	. 50		
Liste des points de surveillance Prélèvements Prélèvement :	Prélèvement 1		
Liste des points de surveillande Prélèvements Prélèvement : Site de prélèvement :	Prélèvement 1 Piézomètre S8	■ + X	

Figure 28 : Déclaration eaux souterraines, champ "Méthode de prélèvement"

6. Précisions sur l'opérateur de prélèvement (champ facultatif)

De la même manière, un champ sous forme de texte libre permet à l'industriel d'apporter des précisions sur l'opérateur de prélèvement (nom du bureau d'étude et du technicien ayant réalisé le prélèvement...).

néral Points de surveillance			
oints de surveillance			
iste des points de surveillance :	S6	▼	
rélèvements			
rélèvements	Prélèvement 1	x + x	
rélèvements rélèvement : ite de prélèvement :	Prélèvement 1 Piézomètre S6	x + x	
rélèvements rélèvement : ite de prélèvement : upport de prélèvement :	Prélèvement 1 • Piézomètre S8 • Eau	■ + ×	
rélèvements rélèvement : ite de prélèvement : upport de prélèvement : léthode de prélèvement :	Prélèvement 1 Prézomètre S0 Eau	■ + ×	

Figure 29 : Déclaration eaux souterraines, champ "Opérateur de prélèvement"

7. Renseignement de la date et de l'heure du prélèvement (champ obligatoire)

La date associée au prélèvement est capitale pour interpréter les résultats d'analyse. Cette date est donc obligatoire.

- Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-	surveillance		
Général Points de surveillance			
Points de surveillance			
Liste des points de surveillance :	S6		
- Prélèvements			
Prélèvement :	Prélèvement 1	🔽 + 🗙	
Site de prélèvement :	* Piézomètre S6		
Support de prélèvement :	* Eau	▼	
Méthode de prélèvement :			
Opérateur de prélèvement :			
Date et heure de prélèvement :	* Calendrier 🔤	Format de date et heure à respecter : JJ/MM/AAAA hh:mm:ss	
Dábit coutirogo :	m ³ /h	Professiour coutinase :	

Figure 30 : Date et heure du prélèvement

Le format de date et d'heure à respecter est le suivant : JJ/MM/AAAA hh:mm:ss(*J pour jour, M pour le mois, A pour l'année, h pour les heures, m pour les minutes et s pour les secondes*). Par défaut la date du prélèvement est la date du jour avec une heure à 00 :00 :00. Par conséquent, il est important de modifier cette valeur prédéfinie.

Par ailleurs, des contrôles de cohérence sur la date de prélèvement vérifient :

• que la date de prélèvement est antérieure (inférieure ou égale) à la date du jour ;

 que les dates d'analyses saisies sont postérieures (supérieures ou égales) à la date de prélèvement associée (date complète : jour et heure) et antérieures à la date du jour.

Si ces règles ne sont pas respectées, un message d'incohérence est généré par GIDAF après enregistrement de la déclaration.

8. Saisie du débit de soutirage* (champ facultatif)

Le débit de soutiragecorrespond au débit de la pompe, fixe ou mobile, utilisée pour prélever l'eau au droit du point d'eau. Ce débit sera égal à zéro si l'eau est prélevée directement ou par bouteille à clapets.

énéral Points de surveillance		
Points de surveillance		
Liste des points de surveillance :	S6	
Prélèvements		
Prélèvement :	D-filing and f	
Cite de crétièrement :	Prelevement 1	
Site de preievement :	Piezometre So	
Support de prelevement :	Eau	
Opérateur de prélèvement :		
Date et heure de prélèvement :		Format de date et heure à respecter ://MM/AAAA hh:mm:ss
Débit soutirage :	m ³ /h	Profondeur soutirage
Velume enmeé :	3	

Le débit de soutirage est exprimé en mètres cube par heure (m³/h).

Figure 31 : Déclaration eaux souterraines, "Débit de soutirage"

9. Saisie de la profondeur de soutirage* (champ facultatif)

La profondeur de soutirage est la distance vis-à-vis du repère du point d'eau à laquelle l'eau est soutirée, soit directement, soit par pompage. Dans ce dernier cas, la profondeur de soutirage est celle de la crépine de la pompe.

Dans GIDAF, cette valeur est exprimée en mètres (m), avec une précision maximale au centimètre.

sie en ligne d'une déclaration d'au	to-surveillance		
énéral Points de surveillance			
Painta da augusillanas			
Points de surveillance			
Liste des points de surveillance :	S6	▼	
Prélèvements			
Prélèvement :	Prélèvement 1	+ ×	
Site de prélèvement :	* Piézomètre S8		 ▼
Support de prélèvement :	* Eau		
Méthode de prélèvement :			
Opérateur de prélèvement :			
Date et heure de prélèvement :	•	Format de date et heure à respecter	JJ/MM/AAAA hh:mm:ss
Débit soutirage :	m ³ /h	Profondeur soutirage :	m
Volume pompé :	m ³	Volume purgé :	m ³

Figure 32 : Déclaration eaux souterraines, "Profondeur soutirage"

10. Saisie du **volume pompé*** (champ facultatif)

Le volume pompé correspond au volume total d'eau soutiré du point d'eau depuis le début de l'opération de prélèvement pour constituer l'échantillon d'eau. Si plusieurs techniques ont été employées ce volume sera la somme des volumes pompés, des volumes prélevés par bouteille à clapets et des volumes des flacons pour les soutirages directs (échantillon en cours non compris).

Dans GIDAF, cette valeur est exprimée en mètre cube (m³), avec une précision maximale de trois chiffres significatifs.

Points de surveillance				
Liste des points de surveillance :		S6	▼	
Prélèvements				
Prelevement :		Prélévement 1	X T X	
Site de prélèvement :	*	Piézomètre S6		
Support de prélèvement :	*	Eau	▼	
Méthode de prélèvement :				
Opérateur de prélèvement :				

Figure 33 : Déclaration eaux souterraines, "Volume pompé"

11. Saisie du volume purgé* (champ facultatif)

Le volume purgé est le volume d'eau soutiré du point d'eau avant de constituer l'échantillon d'eau pour purger le point d'eau. La purge permet d'extraire l'eau qui n'est pas représentative de la nappe, en particulier l'eau située au-dessus de la crépine qui est en relation avec les matériaux de construction du puits (tubage) et qui se trouve généralement en contact avec l'atmosphère. La purge permet ensuite de prélever des échantillons représentatifs de la qualité des eaux souterraines.

Dans GIDAF, cette valeur est exprimée en mètres cube (m³), avec une précision maximale de trois chiffres significatifs

éral Points de surveillance			
oints de surveillance			
ste des points de surveillance :	S6	 ▼ 	
rélèvements			
élèvement :	Prélèvement 1	🔽 + 🗙	
te de prélèvement :	Piézomètre S6		 ▼
pport de prélèvement :	* Eau	 ▼ 	
thode de prélèvement :			
érateur de prélèvement :			
érateur de prélèvement : te et heure de prélèvement :		Format de date et heure à respecter : .	JJ/MM/AAAA hh:mm:ss
érateur de prélèvement : le et heure de prélèvement : pit soutirage :	* m ³ /h	Format de date et heure à respecter : . Profondeur soutirage :	JJ/MM/AAAA hh:mm:ss

Figure 34 : Déclaration eaux souterraines, "Volume purgé"

12. Saisie d'un éventuel commentaire relatif au prélèvement (champ facultatif)

Le champ commentaire permet d'apporter tout complément d'information utile à la lecture de la déclaration pour un prélèvement donné. Ce champ, sous forme de texte libre, est limité à

255 caractères. Si des explications plus longues sont nécessaires, il est conseillé d'associer à la déclaration un fichier joint.

Points de surveillance			
iste des points de surveillance :	S6	▼	
Prélèvements			
rélèvement :	Prélèvement 1	■ + ×	
ite de prélèvement :	* Piézomètre S6		▼
upport de prélèvement :	* Eau		
léthode de prélèvement :			
pérateur de prélèvement :			
ate et heure de prélèvement :	*	Format de date et heure à respecter	JJ/MM/AAAA hh:mm:ss
ébit soutirage :	m ³ /h	Profondeur soutirage :	m
olume pompé :	m³	Volume purgé :	m ³

Figure 35 : Déclaration eaux souterraines, encart "Commentaire"

Le tableau suivant récapitule les champs caractérisant le prélèvement :

Libellé du champ	Туре	Caractère obligatoire (= O) ou facultatif (= F)	Description
Site de prélèvement	Liste déroulante	0	Correspond au site de mesure. Les valeurs possibles sont celles renseignées par l'Inspection dans le cadre de surveillance.
Support de prélèvement	Liste déroulante	Ο	Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'étude, par exemple de l'eau, des sédiments. Valeurs possibles : - Eau - Sédiments - Support inconnu - Matières en suspension (M.E.S.) - Phase Liquide Non Aqueuse PLNA
Méthode de prélèvement	Texte libre	F	Il est possible d'apporter des précisions sur la méthode employée lors du prélèvement (types de pompes utilisées)
Opérateur de prélèvement	Texte libre	F	Ce champ permet à l'industriel d'apporter des précisions sur l'opérateur de prélèvement (nom du bureau d'étude et du technicien ayant réalisé la mesure).
Date et heure du prélèvement	Date	0	précision : horaire
Débit de soutirage	Numérique	F	unité : m ³ /h
Profondeur de soutirage	Numérique	F	unité : m précision max. : centimètre
Volume pompé	Numérique	F	unité : m ³ précision max. : 3 décimales

Volume purgé	Numérique	F	unité : m ³ précision max. : 3 décimales
Commentaire	Texte libre	F	Commentaire associé au prélèvement (et non à l'ensemble de la déclaration),limité à 255 caractères

Tableau 2 : Détail des champs de l'encart prélèvement dans une déclaration eaux souterraines

c) Saisie des résultats d'analyses pour un prélèvement

La saisie desrésultats d'analyse correspondant à un prélèvement se fait dans un tableau en bas de la page de déclaration, dans l'encart intitulé « **Résultat de l'analyse** ».

néral Points de surveillance										
Points de surveillance										
iste des points de surveillance :	58	•								
²rélèvements										
rélèvement :	Prélèvement 1		+ X							
ite de prélèvement :	Plézométre S6									
apport de prélèvement :	* Eau									
thode de prélèvement :										
érateur de prélèvement :										
ate et heure de prélèvement :	•	Format de date	et heure à respe	cter : JJ/MM/AAAA hh:mm:ss				Cuide de	saisie ———	
bit soutirage :	m ³	h Profondeur sou	irage :	m				• 14	ctivation du bo	outon 😝 permet, pour une mêm
lume pompé :	m ³	Volume purgé :		m ³				00	lonne, la copie	des données de la 1ère ligne
		0.000 (100 Hold 100 H						da	ns les lignes du sies dans la co	i dessous. Toutes les données dej Ionne concernée sont alors
ommentaire :								éc	asées. Il est en	isuite possible de modifier chaque
sultat de l'analyse :								10		
	n analysée Fré		alyse 🔹	Remarque d'analyse	Résultat *		Date et heure d'analyse 👻		•	Qualification
U. Creation and	sée inconnue Seme	strielle Méthode inconnue (0)		Résultat > seuil de quantification 👻	un	té pH		Laboratoire (2)		Correcte (1)
Praction anal			and the second se							

Figure 36 : Tableau de saisie des analyses d'un prélèvement

Le tableau ci-dessous présente les champs du tableau de saisie des résultats des analyses pour un prélèvement. La partie 4.2.5. présente un ensemble d'éléments d'aide à la saisie facilitant le renseignement de ce tableau de résultats.

Libellé du champ	Туре	obligatoire (= O), facultatif (= F) ou non modifiable (=NM)	Dépendances avec d'autres champs	Description
Nom param.	Texte non éditable	NM	aucune	Nom du paramètre suivi dans le point de surveillance défini dans la structure de surveillance. cf. site du Sandre*
Fraction analysée	Texte non éditable	NM	aucune	Nom de la fraction analysée, composant du support sur lequel porte l'analyse du paramètre. Cette information est définie dans la structure de surveillance. <i>cf. site du Sandre</i> *
Fréquence	Texte non éditable	NM	aucune	Fréquence de l'analyse du paramètre (mensuelle, journalière, annuelle, etc.) définie dans la structure de surveillance.
Méthode d'analyse	Liste déroulante	O (sauf si analyse non faite)	remarque analyse	Liste déroulante présentant les méthodes d'analyse possibles (sélection des méthodes compatibles avec les études « eaux souterraines », parmi une liste de méthode référencées par le Sandre* : méthodes normalisées par l'AFNOR ou autres méthodes largement reconnues). <i>cf. site du Sandre</i> *
Remarque d'analyse	Liste déroulante	Ο	si la remarque prend la valeur « analyse non faite » les autres champs obligatoires deviennent facultatifs	Permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant par exemple si ce dernier est inférieur à un seuil, s'il a été quantifié ou s'il y a présence de traces. Valeurs possibles (source : Sandre*): - veuillez choisir une Remarque ; - incomptable ; - analyse non faite ; - taxons non individualisables. ; - domaine de validité ; - traces ; - < seuil de détection ; - dénombrement > valeur ; - seuil de saturation ; - dénombrement < valeur ; - présence ou absence ; - seuil de quantification.
Résultat	Numérique	O (sauf si analyse non faite)	remarque analyse	Résultat de l'analyse sous forme de valeur numérique (les lettres ne sont pas acceptées). Attention à bien prendre en compte l'unité attendue (champ suivant dans le tableau). La valeur zéro est admise. La décimale peut être saisie sous forme de [] ou de [.].
Unité	Texte non éditable	NM	aucune	Unité de mesure dans laquelle le résultat de l'analyse est attendu. Cette unité est définie par l'Inspection dans la structure de surveillance de l'industriel (d'après l'arrêté en vigueur). Ce champ est obligatoire et n'est pas modifiable.

Libellé du champ	Туре	obligatoire (= O), facultatif (= F) ou non modifiable (=NM)	Dépendances avec d'autres champs	Description
Date et heure d'Analyse	Date (et fenêtre de sélection associée)	O (sauf si analyse non faite)	aucune	Date et heure à laquelle l'analyse a été faite. Cette date est à bien distinguer de la date et l'heure du prélèvement (sauf dans le cas particulier d'analyses réalisées in situ). La date est à sélectionner dans un calendrier. Par défaut elle est renseignée à la date du jour avec une heure à 00:00:00.
Lieu d'analyse	Liste déroulante	O (sauf si analyse non faite)	remarque analyse	Endroit où a été réalisée l'analyse. Valeurs possibles (liste spécifique à GIDAF, non issue du Sandre*): - veuillez choisir un Lieu d'Analyse ; - localisation inconnue ; - in situ ; - laboratoire.
Qualification		O (sauf si analyse non faite)	remarque analyse et statut de la mesure (cf. tableau des combinaisons possibles ci-après)	Information sur le niveau de qualification de l'analyse, décrite à l'aide de l'un des codes de la liste suivante. La valeur choisie doit être en cohérence avec la colonne statut de la mesure (selon les combinaisons possibles décrites dans le tableau 4 ci-après). Valeurs possibles : - qualification non définissable ; - qualification correcte ; - qualification incorrecte ; - qualification incertaine ; - non qualifié.
Statut de la mesure		O (sauf si analyse non faite)	remarque analyse et qualification (cf. tableau des combinaisons possibles ci-après)	 indique l'état d'avancement de la validation des données La valeur choisie doit être en cohérence avec la colonne qualification (<i>selon les combinaisons possibles décrites dans le tableau 4 ci-après</i>). Liste des valeurs possibles : donnée brute (Données issues du processus d'acquisition n'ayant subi aucun examen) ; donnée contrôlée niveau 1 (Données ayant subi un ou plusieurs contrôles) ; donnée contrôlée niveau 2 (Données ayant subi un contrôle par une comparaison avec une mesure manuelle sur le terrain);

Libellé du champ	Туре	obligatoire (= O), facultatif (= F) ou non modifiable (=NM)	Dépendances avec d'autres champs	Description
Code SIRET	Numérique	O (sauf si analyse non faite)	remarque analyse	Code SIRET du laboratoire qui a réalisé l'analyse, identifiant unique de l'entreprise, selon le référentiel de l'INSEE. Ce code doit être sous la forme d'une chaîne de 14 caractères, uniquement des chiffres. Un contrôle est réalisé sur la validité du code (selon l' <u>algorithme de Luhn</u>).
Commentaire	Texte libre	F	aucune	

Tableau 3 : Détail des champs du tableau des résultats d'analyse dans une déclaration eaux souterraines

4.2.4. Enregistrement, mise à jour et suppression d'une déclaration avant transmission



La saisie des données sur l'écran n'implique pas l'**enregistrement** systématique des données dans la base GIDAF. Il est donc primordial d'enregistrer la déclaration.

Pour ce faire, cliquer sur le bouton dédié, Enregistrer la déclaration en bas de la page.

Après le premier enregistrement, la déclaration passe de l'état (ou statut) initialisé à l'état enregistré.

Une déclaration à l'état enregistrée peut à tout moment être modifiée voire supprimée.

Pour **supprimer** une déclaration, cliquer sur le bouton dédié **Supprimer la déclaration** en bas de page.Un message de demande de confirmation apparait alors. Cliquer sur « OK ».

Pour être supprimée, une déclaration doit être dans l'un des états suivants : *initialisé*, *enregistré* ou *invalidé*(cf. schéma des étapes et statuts d'une déclaration, *partie 1.4*).

La suppression d'une déclaration est définitive. Il est impossible de revenir en arrière et les données supprimées sont ainsi perdues.

4.2.5. *Contrôle sur les données saisissables*

Lors de l'enregistrement de la déclaration, GIDAF vérifie la validité des informations saisies. Les contrôles effectués sur la déclaration sont de deux grands types :

- contrôle sur la validité des données ;
- contrôle de complétude ;

Tous les contrôles de saisie donnent lieu à un rapport présentant les éventuelles **incohérences** identifiées dans les données. Ces dernières sont alors listées dans un encart « Incohérences » en haut de la page de la déclaration en ligne.

a) Validité des données

✓ Formats de champs et caractères spéciaux

GIDAF ne permet pas la saisie de certains caractères dans les champs, en fonction de leur format. Ainsi, dans un champ numérique GIDAF n'acceptera aucune lettre. Par ailleurs, les champs texte (ex. « **Commentaire** », « **Méthode de prélèvement** », « **Opérateur de prélèvement** », etc.) ne peuvent comporter le caractère « | »(dotenu par combinaison des touches Alt GR + 6). Le message associé évoque signale un « caractère non autorisé ».

✓ Valeurs spécifiques

Des tests spécifiques sont réalisés sur certains champs. Ainsi, le **code SIRET** doit être composé de 14 chiffres (aucune lettre) et être valide selon l'algorithme de Luhn (test spécifique).

Le paramètre pH est spécifiquement testé. Sa valeur doit être comprise entre 1 et 14.

✓ <u>Dépendances entre valeurs saisies</u>

Comme le présente le tableau 3 ci-avant, les champs peuvent présenter des dépendances.

Les valeurs saisies dans les champs « **Qualification** » de l'analyse et le « **Statut de la mesure** » doivent être cohérentes et correspondre à l'une des combinaisons suivantes (les combinaisons valides correspondent aux croix)

	QUALIFICATION						
STATUT DE LA MESURE	Non définissable	Correcte	Incorrecte	Incertaine	Non qualifié		
Brute	Х				Х		
Contrôlée niveau 1		Х	Х	Х			
Contrôlée niveau 2		Х	Х	Х			

Tableau 4 : Contrôles de cohérence entre le « Statut de la mesure » et la « Qualification ».

Par ailleurs, si le champ « **Remarque analyse** »est renseigné avec la valeur « Analyse non faite » alors les champs suivants ne doivent pas être renseignés : « **Résultat** », « **Méthode** d'analyse », « Lieu d'analyse », « Qualification », « Statut de la mesure », « Date d'analyse ». En effet, si l'analyse n'a pu être réalisée, ces champs perdent leur caractère obligatoire dans les contrôles de cohérence et a contrario apparaissent en erreur s'ils sont renseignés.

La « **Date d'analyse** » doit être supérieure ou égale à la « **Date de prélèvement** » et antérieure ou égale au dernier jour du mois de la déclaration en cours de saisie. Les tests sur les dates tiennent compte de la précision horaire (rappel : la date présente une précision horaire en lien avec le format de saisie *JJ/MM/AAA HH :mm :ss*)

b) Contrôles de complétude et respect de la fréquence d'analyse

GIDAF effectue des contrôles de complétude et signale les données manquantes, au regard du **caractère obligatoire des champs** (champs marqué d'une étoile rouge *).

Ainsi, par exemple, si la « **Fraction analysée** » n'est pas renseignée alors que la fréquence de suivi du paramètre est mensuelle, le message d'erreur généré par GIDAF est le suivant : « La fréquence du paramètre est mensuelle, veuillez saisir un résultat d'analyse ou spécifiez "Analyse non faite" dans la Remarque d'Analyse ».

NB : Le respect de la fréquence d'analyse apparaît également dans le tableau des résultats de la recherche d'une déclaration.

D'autre part, GIDAF vérifie que chaque point de surveillance présente a minima un prélèvement. Dans le cas contraire, le message est explicite et détaillée pour chaque point :

« Pour information, les points de surveillance suivants ne possèdent pas de prélèvement :

[nom du point de surveillance 1] [nom du point de surveillance 2] »

c) Affichage des incohérences sur les paramètres

Le rapport d'incohérences signale les erreurs à corriger et se structure sous la forme d'une liste dans laquelle chaque ligne représente un niveau de la structure de surveillance : point de surveillance, site, support, prélèvement, paramètre.



Figure 37 : exemple de rapport d'incohérences

Les incohérences sont signalées si au moins une incohérence est détectée.

Une fois toutes les données saisies et les incohérences levées, la déclaration peut être transmise à l'Inspection.

4.2.6. *Aide à la saisie*

a) Fonction de recopie des données

Dans le tableau de saisie des résultats d'analyses, certaines valeurs sont susceptibles d'être saisies plusieurs fois, par exemple le code SIRET du laboratoire ayant réalisé les analyses.

Une aide à la saisie est donc proposée par le biais de l'icône présent dans l'en-tête de plusieurs colonnes du tableau. Un clic sur cet icone permet la copie, dans une colonne donnée, de la valeur de la première ligne (1^{er} paramètre) dans l'ensemble des lignes suivantes. Une confirmation est demandée avant application systématique de cette valeur.

Une zone d'aide (ou « guide de saisie ») à droite de l'écran explique la fonction avec le texte suivant.



Figure 38 : Fonction de recopie des données

b) Valeurs par défaut

Les champs suivants sont paramétrés sur une valeur par défaut :

- colonne « Qualification » initialisée à « Correcte » ;
- colonne « Statut de la mesure » initialisée à « Donnée contrôlée niveau 1 » ;
- colonne « Méthode d'analyse » initialisée à « Méthode inconnue » ;
- colonne « Lieu d'analyse » initialisée à « Laboratoire » ;
- colonne « Remarque analyse » initialisée à « Résultat > seuil de quantification et < seuil de saturation ou Résultat = 0 ».

c) Navigation

Dans les pages

•

Pour naviguer dans une déclaration de type eaux souterraines en ligne, en particulier dans le tableau de résultat des analyses, deux niveaux d'ascenseurs (ou barres de défilement) horizontaux ou verticaux sont disponibles :

- ceux de la déclaration en ligne (au sein de la page web) ;

- ceux du navigateur internet (aux extrémités de l'écran, en bas et à droite).

Dans le tableau des résultats d'analyse

Pour faciliter la navigation de gauche à droite dans le tableau, la première colonne contenant le nom du paramètre (non modifiable) est figée et reste donc en place lors de la navigation horizontale dans le tableau.

d) Décimales sur valeurs numériques

Pour les valeurs numériques la décimale peut être saisie sous forme de , ou de . .

4.3. DECLARATION PAR FICHIER EXCEL

4.3.1. Déclaration au format Excel

Par le menu « Déclaration », « Initialiser », « Dédarer sous Excel » permet de télécharger le masque vide Etablissement/points de surveillance à remplir et à charger ensuite.

Les informations à compléter sont strictement identiques aux informations mentionnées au chapitre précédent.

4.3.2. Importation du fichier

Une fois complété, totalement ou partiellement, l'exploitant doit importer son fichier excel via le menu Déclaration > Importer.

L'utilisateur est invité à sélectionner la catégorie de déclaration à importer puis le fichier en question :

Import d'une déclaration		
Catégorie :	Auto surveillance eaux souterraines	▼
Déclaration au format XLS :	Sélectionner	
	Importer	

Après avoir sélectionné le fichier, l'application amène l'utilisateur sur la déclaration en ligne, complétée des éléments saisis dans le fichier.

L'exploitant peut alors enregistrer ou modifier sa déclaration puis la transmettre.

4.4. TRANSMISSION D'UNE DECLARATION A L'INSPECTION

Une fois les données saisies et enregistrées, les informations sont simplement écrites dans la base de données de l'application. A ce stade, ces dernières ne sont donc pas adressées à l'Inspection.

L'industriel est responsable des valeurs déclarées et à ce titre est le seul utilisateur à pouvoir « Valider » une déclaration, c'est-à-dire la transmettre à l'Inspection.

Le bouton Transmettre à l'inspection disponible en pied de page de la déclaration en ligne permet de réaliser cette étape.

Une fois transmise à l'Inspection la déclaration ne peut plus être modifiée ou supprimée sans intervention préalable de l'Inspection (action d'**invalidation**).

Pour que l'action « Transmettre à l'Inspection », soit possible, les règles suivantes doivent être respectées.

- Une déclaration, dont la date est supérieure à la date du jour, ne peut pas être validée donc transmise à l'Inspection.
- Après enregistrement de la déclaration en ligne, à l'aide du bouton disponible en pied de page, les éventuelles incohérences sont signalées, dans un encart au-dessus de la déclaration en ligne.
- Toutes les incohérences doivent être supprimées (présence des prélèvements, caractéristiques du prélèvement et saisie sur l'ensemble des paramètres)

La transmission d'une déclaration à l'Inspection entraîne l'envoi automatique d'un courriel de confirmation (selon les adresses renseignées et visibles dans l'onglet « **Correspondance** » de la « **Fiche établissement** »). Ce courriel est adressé au référent au sein de l'**établissement**, avec copie aux éventuels contacts (mél secondaire et mél annexe).



Avant d'adresser une demande d'aide au support relative à l'impossibilité de transmettre une déclaration, l'utilisateur est invité à bien prendre connaissance des éventuels messages d'erreur ou **incohérences** affichés dans GIDAF et de revérifier les informations attendues dans l'onglet « **Structure de surveillance** » de la « **Fiche établissement** ».

4.5. DEMANDE D'INVALIDATION D'UNE DECLARATION

Dans l'hypothèse où les valeurs doivent être corrigées, l'industriel doit procéder à une **demande d'invalidation** auprès de l'Inspection, à l'aide du bouton dédié, disponible en pied de page de la déclaration en ligne : Demander l'invalidation .Une demande d'invalidation ne peut être faite que sur une déclaration validée.

L'exploitant est invité à indiquer les raisons de sa demande d'invalidation (données erronées, valeurs manquantes ou autres).

Cette action entraîne l'envoi d'un courriel au référent de l'Inspection, avec copie au référent au sein de l'établissement.

4.6. RECHERCHE ET CONSULTATION D'UNE DECLARATION

L'ensemble des déclarations d'autosurveillance réalisées sous GIDAF sont consultables par l'industriel, et ce quel que soit l'état de la déclaration.

L'accès aux déclarations d'un établissement se fait à deux niveaux :

 soit parle menu « Établissements » / « Fiche établissement ». L'encart « Restitution établissements » permet l'accès aux déclarations par année par un clic sur l'année recherchée ;

	GI	DAF	. (PRD-INE	DUSTRIEL)	1		Ĩ	Déconnexion	
de Hindeye, de allertragarenet daudie of de Karege	AC	CUEIL ETABLI	SSEMENTS DÉCLAR	ATIONS RESTITUTION	S ?			DE L'EAU	
Accueil >	Editer un	établissement						- 	
Synthèse é • Rais • Adr • Con • Cod	itablisseme son social resse : nmune : de Inspect	nt e / Nom usuel : ion / Numéro Age	ence	-		0	Permet de consulter les donne	es d'un établissement.	
Situation	Identité	Correspondance	Cadre de Surveillance	Structure de Surveillance	- Eaux de surface	Structure de	Surveillance - Eaux sout.		
- Informati	ions généra	ales			Situation éta	blissement		1	
• R • N • A • C	Raison sociale : Nom usuel : Adresse : Complément d'adresse Ville :				Identité : Complet Cadre de Surveillance : Complet				
• N	luméro Age	noe:			Situation établissement - Eaux superficielles				
					Corres Struct	pondance : C ire de Surveil	omplet ance : Complet		
					Situation éta	blissement -	Eaux souterraines		
					Corres Struct	pondance : C ure de Surveil	omplet lance : Complet		
					Restitutions	établisseme	nt		
					Restit Déclar	rtion totale :S ations sur l'ar	ntheseEtablissement 4194 xls néet 2014 – 2013 – 2012 – 1	2011	
				Sup	port BRGM				

Figure 39 : Fiche établissement, consulter les déclarations

soit par le menu « Déclaration » / « Rechercher » : DÉCLARATIONS
 RECHERCHER
 INITIALISER
 IMPORTER

Figure 40 : Menu "Déclarations", "Rechercher"

Un panneau de recherche permet de filtrer les déclarations par année et éventuellement par mois.

Criteres de declaration	Tous	▼	
Année de déclaration :	2014	<	
		Rechercher	Réinitialiser

Figure 41 : Panneau "Critères de déclaration"

Le résultat d'une recherche de déclarations correspond à un récapitulatif de toutes les déclarations faites sur la période sélectionnée, ainsi que des informations graphiques sur le respect des fréquences d'analyse.

NB : Dans le cas des déclarations eaux superficielles, une information supplémentaire est disponible sur le respect des valeurs limites (colonne « Respect des VLE »).

GIDAF	ISSEMENTS DÉCLARATIONS I	RESTITUTIONS ?								
Accueil > Résultats							👔 Liste les dé	larations issues (de la recherche, et permet de sélectio	nner une déclaration à consulter.
Code Inspection : XXXX.XXXX Résultat de la recherche La recherche a retourné 6 résultat	s).						Type de déclarations			
Raison sociale	Nom usuel	Code Insp.	Num, Agence	Service	Commune	Période	Type	Etat	Respect des VLE	Respect des fréquences d'analyse
		XXXX.XXXXX	Identifiant	RD-T	CLEON	janvier 2014	Autosurveillance eaux souterraines	Enregistré		TODA TODA
		XXXX.XXXXX	Agence	RD-T	CLEON	janvier 2014	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré	125%	72%
Raison sociale	Nom usuel	XXXX.XXXXX	si suivi par	RD-T	CLEON	février 2014	Autosurveillance eaux souterraines	Enregistré		100%
		XXXX.XXXXX	l'Agence de	RD-T	GLEON	mars 2014	Autosurveillance eaux souterraines	Validé		E
		XXXX.XXXXX	TEau	RD-T	GLEON	mars 2014	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré	122%	21% 72%
		XXXX.XXXXX		RD-T	CLEON	avril 2014	Autosurveillance eaux souterraines	Initialisé		
¢						Ш (с. с. з. ээ	3193	Etat des décl	larations	
Légende						Exporter				
Respect des VLE : La couleur verte indique le p La couleur orange indique le i La couleur rouge indique le j Respect des fréquences d'analyse : La couleur verte indique le p	iourcentage de valeurs en dessous pourcentage de valeurs supérieur pourcentage de valeurs supérieure iourcentage de paramètres suivis	s de la VLE, res à la VLE, et inféri es au double de la VL respectant les fréque	ieures au double .E. ences d'analyse,	de la VLE,						
La couleur orange indique le	pourcentage de paramètres suivi	is ne respectant pas l	les fréquences d'	analyse.						

Figure 42 : Résultat d'une recherche de déclarations

Un encadré en haut de la page rappelle les critères de recherche appliqués.

Pour un mois donné, et en cliquant n'importe où sur la ligne, l'exploitant a accès à la déclaration du mois concerné :

- une déclaration validée peut alors faire l'objet d'une demande d'invalidation ;
- une déclaration enregistrée peut être modifiée puis transmise à l'Inspection (validée) ;
- une déclaration initialisée peut être complétée (saisie en ligne).

5. Courriels automatiques envoyés par l'application

GIDAF envoie de manière automatique des messages aux utilisateurs, et ce dans divers situations.

5.1. TYPES DE MESSAGE

Les courriels envoyés par l'application sont adressés comme suit :

- à l'exploitant lors de la validation d'une déclaration « d'Autosurveillance » ou « Surveillance RSDE » ;
- à l'Inspection, avec copie à l'exploitant lors de la **demande d'invalidation** d'une déclaration ;
- à l'exploitant, avec copie à l'Inspection, lors d'une **relance** pour non-respect des fréquences de transmission d'un ou plusieurs paramètre(s).

5.2. CAS SPECIFIQUE DES RELANCES

En cas de non transmission d'une déclaration, un courriel automatique de relance est envoyé au référent de l'établissement, avec copie à l'Inspection.

L'envoi du courriel est déclenché un mois et cinq jours après la date d'échéance (dernier jour de la période de déclaration). Par exemple, pour une déclaration concernant le mois de janvier, le courriel de relance est envoyé le 5 mars. Les relances sont donc générées tous les 5 du mois.

L'information consiste en un message sous forme d'un **unique courriel** contenant l'ensemble des paramètres, dont la fréquence n'est pas respectée. Il n'y a pas de nouvelle relance si l'établissement ne transmet pas sa déclaration après la relance.

La relance concerne les fréquences de transmission de type "Mensuelle", "Trimestrielle" ou "Annuelle".

6. Restitutions sur les eaux souterraines

La restitution des données de surveillance des eaux souterraines sera réalisée via ADES.

7. Assistance aux utilisateurs

7.1. ACCOMPAGNEMENT PAR L'INSPECTION

Pour tout complément concernant les modalités de déclaration dans GIDAF, et plus particulièrement des questions spécifiques à un établissement, un paramètre, etc., il est possible de contacter l'Inspection via les adresses électroniques référencées dans la rubrique « **Correspondance** » de la « **Fiche établissement** ».

Les services de l'Inspection sont en particulier en charge :

- des demandes relatives aux paramètres d'accès (identifiant, mot de passe) ;
- des demandes concernant le contenu de la **structure de surveillance** (points, sites de mesure, fréquences, paramètres, etc.).

7.2. SUPPORT TECHNIQUE

En cas de **difficulté d'ordre technique**, il est possible d'adresser une demande à l'équipe du support technique de l'application via le formulaire en ligne accessible depuis la page d'accueil de l'application.

Les demandes sont exclusivement traitées par écrit (pas de traitement par téléphone).

GIDAF				
Meinstein de Christope, de Christopenent de dautie et de Througe				AGENCES DE L'EAU
Support BRGM				nining republication
Pour toute demande concernant toute autre demande, nous vous Les champs marqués d'un astérisque	vos <u>paramètres de conn</u> i invitons à remplir le for e * sont obligatoires	<u>exion</u> (identifiant et mot de pass mulaire suivant.	se), veuillez contacter votre réfé	erent inspection. Pour
	Adresse mél.*			
	Nom*			
	Prénom			
	Etablissement			
Si vous é d'établis:	ètes industriel ou prestataire, sement ci-dessous.	, veuillez nous indiquer a minima l'un	n des 2 numéros	
	Code Inspection	ou Nº Agence		
	Objet*			
	Message*			
	Fichier attaché	Parcourir		
	(Pour attacher plusieurs fichiers, r	nous vous invitons à les mettre sous forme c	de dossier compressé)	
		Envoyer		

Figure 43 : Formulaire de demande d'assitance au support

Pour permettre à l'équipe support d'analyser la demande, il est important d'adresser systématiquement les informations suivantes :

- numéro d'identifiant : code Inspection du type XXXX.XXXXX (où X correspond à un chiffre) ou numéro agence de l'établissement concerné ;
- les éventuelles données posant problème ;
- une description précise des manipulations réalisées et du problème rencontré, associée à d'éventuelles captures d'écran des informations saisies et/ou des messages obtenus;
- le ou les éventuels échanges de courriels précédents (avec date et référence de dossier de type INCXXXXXX).

Pour associer plusieurs pièces jointes à une demande au support, il est possible d'envoyer via le formulaire un fichier zippé.

Bibliographie

DREAL Rhône-Alpes, MEDDE, (2013) – Manuel d'utilisation de GIDAF à destination des exploitants. MEDDE. 17 p.

Guiet F., Winckel A., Baraton A., Gabillard S., Chery L. (2013) – Evolutions des spécifications fonctionnelles et techniques pour la gestion des eaux souterraines GIDAF. BRGM/RP-62582-FR. 29 p., 11 ill.

SODIFRANCE, BRGM (2014) – Spécifications fonctionnelles détaillées de l'application GIDAF 4.17. SODIFRANCE. 505 p.

SODIFRANCE, BRGM (2014) – Spécifications fonctionnelles détaillées de l'application GIDAF 4.18. SODIFRANCE. 505 p.

Sigles et abbréviations

ADES	Banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines								
BRGM	Bureau de Recherche Géologiques et Minières								
BSS	Banque du Sous-sol								
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations								
DDSV	Direction Départementales des Services Vétérinaires (cette direction a depuis changé de nom et désigne les inspecteurs travaillant au sein des DDCSPP)								
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement								
DRIEE	Direction Régionale direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie								
GIDAF	Gestion Informatisée des Données d'Auto surveillance Fréquente								
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement								
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie								
RSDE	Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau								
SANDRE	Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau								
SIIIC ou S3IC	Système d'Information sur les Installations Classées								
SIRET	Système d'Identification du Répertoire des Etablissements								
VLE	Valeur Limite d'Emissions								

Glossaire

г

Le présent glossaire définit les termes marqués d'une étoile (*) dans le document.

ADES	ADES correspond au portail national d'accès aux données (qualitatives et quantitatives) sur les eaux souterraines en France. Il est accessible à l'adresse suivante : <u>http://www.ades.eaufrance.fr/</u> .
Cadre de surveillance	Reflet des prescriptions de l'arrêté préfectoral
code BSS	Le code BSS (ou code national SANDRE du point d'eau) correspond au code national du dossier de tout ouvrage souterrain qui a été déclaré et qui de ce fait a été intégré à la Banque du Sous-Sol (BSS) du BRGM. Il permet de désigner « tout objet ayant trait à la géologie » notamment tout point d'eau d'origine souterraine qu'il s'agisse d'un puits, d'une source ou d'un forage.
	Depuis 1997, le SANDRE a retenu le code BSS comme identifiant national des points d'eau d'origine souterraine. En effet, ce code unique et stable permet d'identifier strictement chaque point d'eau, facilitant ainsi l'échange d'informations entre partenaires (maîtres d'ouvrages, DDASS, Agence de l'Eau, DIREN,).
	Les caractéristiques techniques associées à ce code (coordonnées géographiques, profondeur et coupe géologique) permettent de localiser précisément les prélèvements et d'identifier les aquifères captés.
	Pour en savoir plus : <u>définition détaillée sur le site ADES (eaufrance)</u>
débit de soutirage	Le débit de soutirage (exprimé dans GIDAF en mètres cube par heure) correspond au débit de la pompe fixe ou mobile utilisée pour prélever l'eau au droit du point d'eau. Le débit sera égal à zéro quand l'eau est prélevée directement ou par bouteille à clapets (source : SANDRE*).
fraction analysée	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée), Air brut, Fraction inconnue de l'eau, Eau brute, M.E.S. brutes (Matière En Suspension), Fraction inconnue Phase Liquide Non Aqueuse, Phase Liquide Non Aqueuse légère (PLNAL), Phase Liquide Non Aqueuse Dense (PLNAD)

Le lieu d'analyse correspond à l'endroit où l'analyse a été réalisée. En effet, un paramètre peut-être mesuré in situ et/ou au laboratoire. Le lieu d'analyse peut également être inconnu. Exemple du pH : il existe un pH laboratoire et un pH mesuré in situ. C'est ce champ qui permet de les distinguer.
La position hydraulique correspond à la localisation relative de l'ouvrage par rapport au sens d'écoulement de la nappe entre la zone de recharge et l'exutoire (position amont ou aval).
Le prélèvement d'eau souterraine correspond à un prélèvement permettant de constituer un ensemble d'échantillons cohérents sur un support donné, quelle que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au laboratoire. Lorsqu'il est connu, le prélèvement d'échantillons s'effectue sur un site de mesure particulier.
Le prélèvement d'échantillons peut être complété par des mesures de conditions environnementales, ainsi que des mesures in situ. Toutes les analyses se rapportent à ce prélèvement d'échantillons.
Les informations sur le prélèvement d'échantillons sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.
L'échantillon est l'une des étapes du processus d'acquisition des données. C'est la phase pendant laquelle sont constitués les échantillons sur lesquels seront effectuées les analyses en laboratoire. Un échantillon porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un échantillon qui soit à la fois d'eau et d'êtres vivants. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs échantillons pendant une opération de prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer. Quand le préleveur effectue une mesure directement dans le milieu en plongeant par exemple sa sonde qui mesure l'oxygène dissous dans l'eau d'une source ou d'un puits, on considère qu'il existe un échantillon (fictif) dont la date et l'heure correspondent à celles de la mesure in situ. La description de l'échantillon comprend

	consiste à récupérer un type de support (eau, gaz, invertébrés).						
	La date et l'heure auxquelles a débuté le pompage et celles auxquelles l'échantillon a été constitué à partir de l'eau pompée sont différentiées. Si plusieurs échantillons sont constitués sur le même pompage, la date et l'heure de début de pompage seront répétées à chaque échantillon. En fonction de la durée du pompage avant la constitution d'un échantillon, le producteur de données pourra qualifier la représentativité de l'échantillon sur la base de la nomenclature dédiée administrée par le SANDRE.						
profondeur de soutirage	La profondeur de soutirage (exprimée en mètre avec la précision maximale du centimètre) correspond à la distance vis-à-vis du repère du point d'eau, à laquelle l'eau est soutirée soit directement, soit par pompage. Dans ce dernier cas, la profondeur de soutirage est celle de la crépine de la pompe.						
qualification de la mesure	La qualification de la mesure représente sa validité. Elle est décrite à l'aide de l'un des codes de la liste suivante administrée par le SANDRE*. <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:" http:="" urn.php?urn='urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:ConformiteAcqMesure:ressource:latest:"http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PZO::attribut:conformiteAcqMesure:ress</td' www.sandre.eaufrance.fr="">						
	code	libellé	définition				
	0	Qualification non définissable	Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires pour évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.				
	1	Correcte	Une valeur est déclarée « Correcte » lorsque elle est estimée valide au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée.				
	2	Incorrecte	Une valeur est déclarée « Incorrecte » lorsque elle est estimée erronée au stade de validation indiqué dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité				

			recherchée	
			Une valeur sera déclarée « Incertaine » si la validité de la	
			donnée reste « douteuse » au stade de validation indiquée	
	2	Incortaina	dans l'information « statut de la donnée ». Dans la mesure du	
	3	Incertaine	possible, la qualification « Douteuse » doit être une étape	
			transitoire de la validation de la donnée et doit être réservé à	
			des avancements intermédiaires de la validation.	
			Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou	
	4	Non qualifié	interprétation du producteur de données en vue de sa	
			validation.	
remarque d'analyse	Le code inférieur	remarque de l'analyse perme à un seuil, ou qu'il y a présenc Valeur	t d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résult ce de traces, etc.	tat obtenu est
			→	
	Traces –entr	e LD et LQ = 7 < LD = 2	> S saturation = 3	
	Le code Quantific récemme	e 10 (<lq) est="" ma<br="" préconisé="">cation (LQ). Autrefois, cette va ent créé et appliqué.</lq)>	ais il doit être complété par la transmission de la valeur de leur était traduite par le code remarque 2, puisque le code rema	la Limite de rque 10 a été

	Cas de figure	Exemple sur un bulletin	Valeur à indiquer dans le résultat	Code remarque associé au	
		d'analyse		résultat	
	Analyse non faite	-	Champ vide	0	
	Résultat > seuil de quantification et ≺ au seuil de saturation ou Résultat = 0 uniquement pour les paramètres bactériologiques (0 interdit pour les paramètres chimiques)	50.1	Le résultat	1	
	Résultat < seull de détection : quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée. le résultat prend alors la valeur du seuil de détection.	<0.01	Seull de détection	2	
	Résultat > seuli de saturation	>10	Seuil de saturation	3	
	Présence (en bactériologie)	Présence	1	4	
	Absence (en bactériologie)	Absence	2	4	
	Dénombrement exact (en bactériologie)	= 800 n/mL	800	1	
	Incomptable (en bactériologie)	l ncomptable	Champ vide	5	
	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)	Traces	Seuil de quantification	7	
	Dénombrement > Valeur (méthode qualitative généralement bactériologique ou hydrobiologie)	> 5000 individus	Valeur	8	
	Dénombrement < Valeur (méthode qualitative généralement bactériologique ou hydrobiologie)	< 10 individus	Valeur	9	
	Résultat inférieur au seuil de quantification	< 0.01	Seuil de quantification	10	
RSDE	Le suivi RSDE correspond à la recherche des substances dangereuses dans l'Eau (RSDE). Pour en savoir plus : site du Ministère en charge de l'écologie dédié aux installations classéeset.				
site de mesure	Sur un ouvrage de suivi de la qualité o sites de mesure. Les sites de mesure s d'effectuer les mesures in situ ou les pr	les eaux sou ont les différ élèvements	uterraines (point de rents espaces géogr en vue d'analyses. (surveillance), aphiques de Chaque site c	on peut définir un ou plusieurs référence où il est recommandé le mesure caractérise un niveau

	de profondeur, verticale pour les puits ou horizontale pour les galeries, où sont réalisés les soutirages d'eau pour les prélèvements. Quand la station est un groupement de points d'eau, le site est caractéristique d'un volume souterrain dont les profondeurs minimale et maximale sont enveloppes des soutirages réalisés sur chacun des points d'eau.
support	Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau, des sédiments, des mousses aquatiques, etc. Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction* du support qui est analysée.
	Dans GIDAF, le champ décrivant le support peut prendre les valeurs suivantes : eau, matières en suspension, phase liquide non aqueuse, sédiments ou support inconnu.
volume pompé	Le volume pompé correspond au volume d'eau (exprimé en mètre cube avec une précision maximale de trois chiffres significatifs) soutiré du point d'eau pour constituer l'échantillon d'eau. Ce volume correspond au volume total soutiré depuis le début de l'opération de prélèvement même si plusieurs techniques ont été employées. Il correspond donc à la somme des volumes pompés, des volumes prélevés par bouteille à clapets et des volumes des flacons pour les soutirages directs (échantillon en cours non compris).
volume purgé	Le volume purgé (exprimé en mètre cube avec une précision maximale de trois chiffres significatifs) correspond au volume d'eau soutiré du point d'eau avant de constituer l'échantillon d'eau pour purger le point d'eau.
	La purge permet de prélever l'eau qui n'est pas représentative de la nappe, en particulier l'eau située au-dessus de la crépine qui est en relation avec les matériaux de construction du puits (tubage) et qui se trouve généralement en contact avec l'atmosphère. Le volume de purge peut être déterminé par différents modes : élimination d'un certain nombre de volumes de puits (entre 1 et 20), purge jusqu'à stabilisation de certains paramètres de terrain, détermination en fonction des caractéristiques hydrauliques du puits, etc.



Centre scientifique et technique Directiondes systèmes d'information 3, avenue Claude-Guillemin BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2 – France – Tél. : 02 38 64 34 34